

BULLETIN DES ANCIENS ET AMIS DU GROUPE RHONE-POULENC

Juin 2022 - N° 81



Les rendez-vous 2022

DATES À RETENIR ARARP

- **Assemblée Générale**

Les restrictions sanitaires décidées par le gouvernement nous empêchent malheureusement de vous fournir les dates de nos prochaines réunions.

Prenez soin de vous !

20 probablement à GRIGNY

Directeur de publication :

Bernard ROSSI

Rédaction :

Pierre ANCIAN

Paul ANTIKOW

Jean-Henri BESSET

François BUISSON

Alain BLONDEL

Paul CRUIZIAT

Sommaire

ÉDITORIAL	>	2
SORTIES ET DÉJEUNER ARARP	>	3
DÉJEUNER ARPA/GROUPE DELBÈS	>	3
SORTIES CULTURELLES	>	4
CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR	>	5
NOUVELLES DU GROUPE	>	6
GIAN GASTONE, LE DERNIER DES MÉDICIS	>	14
L'UN NOUVEAU MODE DE TRANSACTION LES N.F.T. DE QUOI S'AGIT-IL ?	>	15
L'USINE DE NEUVILLE-SUR-SAONE	>	19
INFORMATION SUR LE RÉSULTAT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PAR CORRESPONDANCE	>	23
LE SAUVETAGE DES HARKIS	>	26
DÉJEUNER ARPA 2022	>	32

Edito

Bonjour à tous,

Même si notre association fonctionne un peu au ralenti nous avons organisé une assemblée générale et un vote par correspondance et ce sont aux alentours de 800 personnes qui ont retourné leur bulletin.

Vous avez très largement confirmé notre action et nous vous en remercions.

Au delà du vote nous vous avons invité à faire vos remarques et dans toute la mesure du possible nous y répondons soit par message individuel soit dans ce bulletin dans cet article spécifique à l'assemblée générale où, outre les résultats du vote, nous cherchons à traiter les remarques qui peuvent présenter un intérêt général.

Comme annoncé cette consultation sera aussi l'occasion de tenir notre liste d'adhérents à jours et votre réponse, quel que soit votre vote, est importante.

Nous avons relancé début Avril ceux qui n'avaient pas encore répondu et qui nous ont indiqué une adresse mail.

En effet un courrier peut se perdre, une adresse peut avoir changé et certains ont pu égarer le courrier, même si il a été reçu.

Nous ne sommes plus vraiment équipés pour faire des relances par courrier ou téléphone et je profite donc de ce bulletin pour vous rappeler que nous avons besoin de savoir si vous souhaitez ou non rester adhérent(e).

Donc si vous n'avez pas reçu le courrier de l'assemblée générales envoyé en Février ou si vous n'avez pu répondre n'hésitez pas à nous contacter par mail, courrier ou téléphone. Nos coordonnées se trouvent en dernière page au dos de la couverture. Pensez aussi à nous informer de vos changements d'adresse, téléphone ou mail (dans ce dernier cas cela peut être celui d'un membre de votre famille).

Je souhaite à tous un bel été et plein de bonnes nouvelles dont nous avons bien besoin, en espérant que le conflit en Ukraine ira vers sa résolution et que l'inflation se réduira progressivement.

Daniel DESPRELS

Déjeuner ARPA - ARARP / Groupe Delbès

Après une interruption de 2 ans due au confinement, nous avons repris nos traditionnels déjeuners le vendredi 3 décembre 2021 au Cercle des Magistrats du Tribunal de Commerce de Paris.

Étaient présents à ce déjeuner : Robert CHANEZON, Didier DEBONNEUIL, René DELAY-GOYET, Henri DEPAIRE, Christian DE GAULMYN, Yves DUBOSC, Hélène DURAND-FOUILLOUX, Micheline et Jean-Louis FOURNET, Guy LE PECHON, Philippe MIGNAN, Bernard PRUGNAT et Jacques SANFOURCHE.

Au début de ce déjeuner, un hommage a été rendu aux membres qui nous ont quittés : Georges POROKHOV et Fred SCETBON-DIDI.

Patrick BERTIN, Jean BOISNE, Pierre-Étienne BOST, Jean DECAURE, Bernard PIERRELLE, Jean RIMAUD et Pierre VOURLAT avaient donné de leurs nouvelles et regretté de ne pouvoir participer.

Tous les convives ayant apprécié comme d'habitude la qualité du repas et la convivialité de la salle, notre déjeuner de printemps aura lieu au même endroit le lundi 13 juin 2022, trop tard pour vous en donner un compte rendu dans ce bulletin de l'ARARP.

Portez-vous bien et passez un bon été 2022.

Bien amicalement,
Yves Dubosc, Bernard Prugnat et Jean Rimaud



De gauche à droite : Robert CHANEZON – Jean-Louis FOURNET – Micheline FOURNET – Henri DEPAIRE – Bernard PRUGNAT – Philippe MIGNAN - Jacques SANFOURCHE – René DELAY-GOYET – Didier DEBONNEUIL – Christian DE GAULMYN – Hélène DURAND-FOUILLOUX – Yves DUBOSC.

Sorties culturelles

Nous avons effectué en 2021 : 7 sorties (4 expositions temporaires, 1 visite de musée et 2 promenades). Le nombre définitif de participants n'a été que de 58.

Toute comparaison avec les années précédentes n'aurait pas de sens compte tenu de la pandémie COVID-19.

Les sorties culturelles se sont poursuivies en 2022 avec nos 3 conférencières.

Au premier trimestre 2022, nous avons programmé 7 sorties (6 visites d'expositions et 1 visite de monument). Une visite d'exposition a été annulée faute d'un nombre suffisant de participants.

Parmi les visites, mentionnons :

- L'Hôtel de la Marine et la collection Al Thani : 19 participants

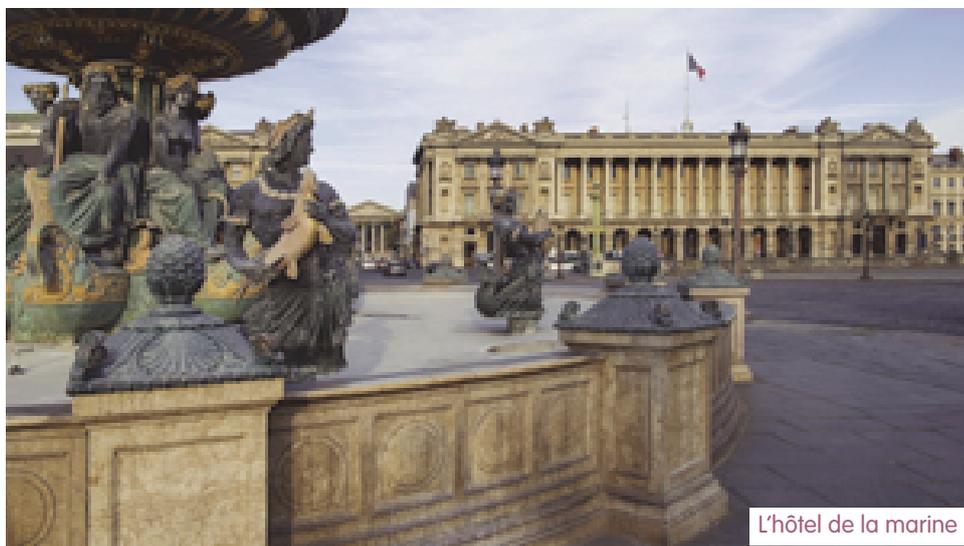
Pour le deuxième trimestre 2022, nous avons programmé 8 sorties (6 visites d'expositions, 1 visite de musée et 1 promenade).

Une visite d'exposition a été annulée faute d'un nombre suffisant de participants.

Parmi les visites déjà réalisées, mentionnons :

- La Collection Pinault à la Bourse de Commerce : 14 participants

Compte tenu du nombre déclinant de nos participants, nous avons décidé d'ouvrir aux membres de l'Amicale des Anciens du groupe Sanofi la possibilité de participer à nos sorties dans les mêmes conditions de prix que les retraités de l'ARARP, si nous avons des places disponibles. Nous vous rappelons qu'une dizaine de membres de l'ARARP sont aussi membres de l'Amicale Sanofi et participent régulièrement aux sorties organisées par cette Association. Au deuxième trimestre, 3 retraités de Sanofi ont participé à nos visites.



L'hôtel de la marine

Nous remercions vivement ceux qui nous font part de leur satisfaction. N'hésitez pas à nous communiquer vos commentaires et/ou suggestions.

Bien amicalement,

**Bernard Prugnat,
Jean Rimaud
et Yves Dubosc**

Ce que vous devez savoir

> SÉCURITÉ SOCIALE

Plafond au 1/1/2021 (PMSS) : 3428 € / mois (inchangé pour la deuxième année consécutive)

Retraite au 1/1/2022 : +1,1%

Pension de réversion : le demandeur ne doit pas disposer de ressources annuelles propres brutes supérieures à 21 985 €, pour une personne seule).

Du fait de la hausse de l'inflation certains politiques envisagent une revalorisation complémentaire courant 2022 . Pour l'instant cela reste une simple hypothèse.

> RETRAITES COMPLÉMENTAIRES ARRCO ET AGIRC

Augmentation de +1% au 1^{er} Novembre.

> PENSIONS IRP ET CAVDI

En 2022 la revalorisation a été de 1,56% pour les retraites IRP en Avril et devraient être du même pourcentage en Juillet pour les retraites CAVDI.

> TAUX INTÉRÊT LÉGAL

3,13% pour le premier semestre 2022 (taux pour les dettes dues aux particuliers) et 0,76% (pour les dettes dues aux professionnels).

> RENDEMENT DES LIVRETS

• **Livret A et LDDS (ex Codevi)** 1% depuis le 1^{er} Février 2022

• **Livret Épargne Populaire** 2,2% depuis le 1^{er} Février 2022.

> EMPLOIS À DOMICILE

Valeur brute horaire du SMIC : 10,57 euros au 1/1/2022.

Cela correspond à 8,37 euros net dans le cas général.

Une revalorisation de 2,4% à 2,6% environ est envisagée en Mai 2022.

***Information mutuelles santé :** l'Union Française des Retraités a établi un partenariat avec FRANCE MUTUELLE ainsi qu'avec MUTUALIA pour proposer aux adhérents de l'UFR (dont les adhérents de l'Ararp font partie) des formules mutuelles spécifiques.*

Les informations sur les tarifs ou les garanties sont disponibles sur le site Internet de l'UFR ou peuvent vous être fournies par l'Ararp.

Les tarifs démarrent de 73 à 93 euros mensuels par personne pour les options minimales, les variantes avec remboursements améliorés étant plus chères.



Nouvelles du Groupe

SOLVAY

Solvay a annoncé le novembre 2021 une augmentation de 20% de la production de son **solvant ACORGA® pour l'extraction du cuivre** dans les minerais pour répondre à la demande croissante de cuivre dans l'industrie.

Solvay a annoncé le 7 décembre 2021 la signature d'un accord avec **Avio** pour la fourniture de **matériaux composites et adhésifs utilisés dans l'industrie spatiale**.

Solvay a annoncé le 9 décembre 2021 la mise sur le marché de 2 nouveaux **ingrédients biodégradables Jaguar®** issus du guar destinés à la **formulation de produits de beauté**.

Solvay a annoncé le 10 décembre 2021 le lancement d'un **plan d'actionnariat** pour ses employés, destiné à les impliquer davantage dans la performance du groupe, en leur proposant une décote de 10% lors de l'achat d'une action, ainsi que, après une période de 2 ans, l'attribution d'une action gratuite pour 3 actions détenues.

Solvay a annoncé le 12 janvier 2022 la signature d'un accord avec **Trillium Renewable Chemicals** pour développer des **fibres biocarbonees** à base d'acrylonitrile pour utilisation dans diverses industries.

Solvay a annoncé le 18 janvier 2022 que son cinquième **prix pour la science du futur**, doté de 300 000 euros, a été attribué à **Katalin Karikó**, professeur adjoint à l'Université de Pennsylvanie et

professeur à l'Université de Szeged, pour ses travaux sur la **modification biochimique de l'ARN messager** synthétique qui ont permis le développement rapide de vaccins, notamment les **vaccins à ARNm contre la COVID 19**. À l'avenir, cette technique pourrait également contribuer à la lutte contre d'autres maladies telles que le cancer, la grippe, le paludisme ou le VIH. La remise du prix a eu lieu le 29 mars 2022 lors d'une cérémonie au Palais des Académies de Bruxelles.

Solvay a annoncé le 28 janvier 2022 le lancement du nouveau **polyamide à hautes performances Omnix®** destiné aux **appareils ménagers** offrant une moindre reprise en eau, une meilleure fluidité et un meilleur aspect de surface.

Solvay a annoncé le 1^{er} février 2022 un **investissement de 300 millions d'euros** pour augmenter la capacité de production à 35 kilotonnes de son **polymère à haute performance Solef® PVDF** sur le site de Tavaux pour répondre à la demande croissante de **batteries pour véhicules électriques**.

Solvay et **Veolia** ont annoncé le 16 février 2022 le projet de transition énergétique "Dombasle Énergie" avec la création dans son usine de **carbonate de soude** de Dombasle-sur-Meurthe d'une unité de cogénération CSR (remplacement du charbon par des combustibles solides de récupération) qui permettra de réduire de 50% les **émissions de CO₂**.

Solvay a annoncé le 23 février 2022 qu'il réduira de 20% les **émissions de CO₂** de son usine de **carbonate de soude** de Devnya en Bulgarie en augmentant le taux de post-combustion d'une des chaudières avec l'utilisation de la biomasse.

Solvay a annoncé le 7 mars 2022 la **suspension de ses opérations en Russie**, ainsi que de tout nouvel investissement. En outre, le **Fonds de solidarité Solvay a fait don d'1 million d'euros pour les secours en Ukraine** et s'engage à doubler les dons privés de ses employés.

Solvay a annoncé le 8 mars 2022 sa contribution à la **défense de l'égalité salariale entre hommes et femmes** en lançant une nouvelle communauté de dirigeants (Solvay Leadership Communauté) au cœur de la parité et en s'engageant à combler les écarts salariaux structurels entre hommes et femmes.

Solvay a annoncé le 14 mars 2022 l'**augmentation de sa capacité de production de guar** dans l'usine de Melle pour répondre à la demande croissante du marché des **soins de beauté**.

Solvay a annoncé le 15 mars 2022 qu'il envisageait la **possibilité de se séparer en 2 entités indépendantes cotées en bourse** :

- **EssentialCo** comprendrait des activités mono-technologiques telles que **Soda Ash, Peroxides, Silicia et Coatis**, actuellement regroupées dans le segment

Chemicals, ainsi que l'activité **Special Chem**. Ces activités ont réalisé un chiffre d'affaires net d'environ 4,1 milliards d'euros en 2021.

- **SpecialtyCo** comprendrait les activités actuellement regroupées dans le segment **Materials**, incluant notamment les polymères à forte croissance et à marge élevée de **Specialty Polymers**, l'activité très performante de **Composite Materials**, ainsi que la plupart des activités du segment **Solutions**, dont **Novecare**, **Technology Solutions**, **Aroma Performance**, **Oil & Gas**. Ces activités ont réalisé un chiffre d'affaires net d'environ 6 milliards d'euros en 2021.

Ilham Kadri a notamment déclaré : « *Le projet de séparation en deux leaders est un moment charnière dans notre parcours de transformation et de simplification de Solvay. Depuis le lancement de notre stratégie G.R.O.W. en 2019, nous avons pris des initiatives visant à améliorer nos performances financières et opérationnelles, à orienter notre portefeuille sur des activités à croissance et à marge élevées, et à réaffirmer notre raison d'être. Nous avons profondément changé la culture d'entreprise, avec une forte attention portée à la performance et à la méritocratie. L'accent mis sur le cash, les coûts et les rendements a permis de renforcer les segments Matériaux et Solutions afin d'accroître leur autonomie et leur rentabilité. En parallèle, le segment Chemicals a continué à générer du cash de manière résiliente. Malgré la complexité de l'environnement mondial actuel, nous restons convaincus que poursuivre ce projet maintenant nous permettra de créer une valeur attrayante sur le long terme pour les actionnaires. L'ensemble de nos salariés a contribué avec dévouement à la transformation de*

Solvay et leurs efforts nous ont permis de franchir cette étape importante vers la création de deux sociétés solides. Nous prévoyons de créer des opportunités dans chacune d'entre elles, pour que nos salariés puissent s'y épanouir et se développer. Nous sommes certains que les deux sociétés continueront d'être à l'écoute des clients et maintiendront leur engagement à créer de la valeur.»

Solvay a annoncé le 22 mars 2022 le lancement de **nouveaux polymères à base de guar** (un épaississement et un agent de conditionnement), pour les soins de beauté, qui permettront aux marques de produits de beauté de répondre aux réglementations mondiales les plus strictes.

Solvay et **Procter & Gamble Beauty** ont annoncé le 5 avril 2022 leur **association** pour doubler la **capacité mondiale de guar** en Inde à Bikaner au Rajasthan.

Solvay a annoncé le 14 avril 2022 son soutien à l'**expédition Nanok**, un triathlon qui permettra de recueillir des données environnementales précieuses sur le **Groenland** pour 3 centres de recherche belges renommés.

Solvay a annoncé le 19 avril 2022 le lancement de la production sur le site de Melle du **solvant nouvelle génération biodégradable Rhodiasolv® IRIS** qui réduit l'impact sur l'environnement et offre ainsi des solutions efficaces et sûres pour l'agriculture et l'industrie.

Solvay et **Carbios** ont annoncé le 28 avril 2022 qu'ils sont parvenus à démontrer que les **films PET/PVDC** sont compatibles avec le procédé de recyclage innovant de dépolymérisation enzymatique de Carbios.

Solvay a annoncé le 3 mai 2022 le lancement d'une **nouvelle plateforme de croissance axée sur les matières premières renouvelables et la biotechnologie** qui rassemblera plusieurs activités de Solvay pour **augmenter la part de carbone renouvelable dans l'offre de produits du Groupe**. Elle complète les 3 plateformes de croissance déjà mises en place : matériaux pour batteries, hydrogène vert et composites thermoplastiques.

Solvay annoncé le 4 mai 2022 l'**acquisition de la totalité de son usine de carbonate de soude à Green River** (Wyoming, USA) par rachat de la part de 20% détenue par la société AGC.

Lors de l'**Assemblée générale des actionnaires** du 11 mai 2022, les actionnaires ont voté en faveur de toutes les résolutions proposées, notamment :

- Le versement d'un **dividende brut de 3,85 €** par action pour l'année 2021.
- La **nomination de 2 nouveaux membres indépendants du Conseil d'administration** : **Mme Laurence Debroux et M Pierre Gurdjian pour un mandat de 4 ans**, ce qui renforcera l'expertise du Conseil en matière de finance et de gouvernance.
- La **réélection de M. Gilles Michel et de M. Matti Lievonon pour un mandat de 4 ans et la réélection de Mme Rosemary Thorne pour un mandat d'un an** afin d'assurer une transition dans son rôle de présidente du Comité d'audit.
- Le **rapport de rémunération** obtient un pourcentage d'approbation plus élevé que l'année dernière.
- La **nouvelle politique de rémunération** qui met l'accent sur la méritocratie et la performance.
- La **nomination du nouveau commissaire aux comptes Ernst & Young**.

Nicolas Boël, président du Conseil d'administration a déclaré : « *Je suis très fier des nouvelles étapes que nous franchissons en tant qu'entreprise, tant sur le court terme que sur la stratégie à long terme, et avec notre ambitieuse feuille de route ESG. Et je suis particulièrement heureux du nouveau renforcement de notre Conseil, qui compte désormais deux tiers d'administrateurs indépendants, 7 nationalités et 50% de femmes.* »

FAITS MARQUANTS 2021

- Le **chiffre d'affaires** de 2021 s'établit à 10,1 milliards d'euros, soit une progression organique de +17% sur un an, avec une contribution des volumes pour 12% et des prix pour 5%. Plus de la moitié de l'impact lié aux prix a été réalisée au quatrième trimestre. Le chiffre d'affaires de l'année est en hausse de +4,4% organiquement par rapport à 2019, reflétant la bonne dynamique sur nos principaux marchés, et notamment l'automobile et l'électronique. Au quatrième trimestre, le chiffre d'affaires a augmenté de +22,4% sur un an et de +17,1% par rapport à 2019.
- L'accélération de la **hausse des prix** a largement compensé l'impact de 465 millions d'euros lié à l'inflation des coûts variables.
- Les **économies de coûts structurelles** au cours de l'année s'élèvent à 213 millions d'euros, portant le total des économies structurelles depuis 2019 à 390 millions d'euros, soit 80% de l'objectif de 500 millions d'euros (en rythme annuel) à atteindre avant la fin de 2024.
- **L'EBITDA sous-jacent a augmenté** de 27% par rapport à 2020, établissant un nouveau record à 2356 millions d'euros. La hausse par rapport à 2019 s'établit à +8% malgré une reprise lente du marché de l'aéronautique civile. Cette performance témoigne d'un excellent levier opérationnel. La marge d'EBITDA sous-jacente s'établit à

23,3 %, soit une hausse de 160 points sur un an, et au-delà des effets liés à environnement inflationniste. L'EBITDA du quatrième trimestre a crû de +24 % organiquement, ou de +19 % en excluant l'impact net de €27 millions lié à des gains ponctuels.

- Le **bénéfice net sous-jacent** s'élève à 1,0 milliard d'euros, en hausse de 68,3 % sur un an.
- Forte génération de **free cashflow** disponible de 843 millions d'euros reflétant la hausse des bénéfices et des améliorations au niveau du fonds de roulement, ce qui a permis, entre autres, de réinvestir pour un total de 736 millions d'euros en 2021.
- Poursuite du **renforcement du bilan** avec une réduction de la dette nette (249 millions d'euros) et des provisions €487 millions d'euros, ce qui porte le ratio de levier à 1,7x, soit le plus bas niveau depuis 2015.
- Le **ROCE** pour 2021 atteint un niveau record à 11,4% contre 6,9% en 2020 et 8,1% en 2019.
- Le **dividende total proposé** pour

RÉSULTATS 2021/2020

Hausse des volumes et action sur les prix se sont traduits par une croissance à deux chiffres du chiffre d'affaires et de l'EBITDA. Les pressions inflationnistes ont été surmontées, des marges solides maintenues.

- **Chiffre d'affaires** (en M€) : **10 105/8 965 (+17,0% "organiquement")**
- **EBITDA** (en M€) : **2 356/1 945 (+27,0 % "organiquement")**

l'année 2021 est de 3,85 € par action, soit une augmentation de 0,10 € par action, et qui sera soumis à l'approbation des actionnaires.

Ilham Kadri, CEO, a déclaré :

« *L'année 2021 marque une nouvelle année de progrès pour la transformation de Solvay. Nous sommes sortis renforcés sur tous les fronts : notre gestion des prix, notre profitabilité, notre génération de liquidités et notre rentabilité en témoignent. Nous avons été confrontés à de nombreux défis et avons su surmonter avec succès la hausse des coûts des matières premières, de l'énergie et les turbulences rencontrées sur les chaînes d'approvisionnement. Nous continuons à bâtir notre réussite sur des fondations solides, et je suis confiante dans la capacité du Groupe à tenir ses objectifs. Le dévouement de nos équipes, les progrès que nous réalisons au service de nos clients ainsi que nos investissements récents nous mettent en bonne position pour atteindre une croissance supérieure dans les années à venir.* »

RÉSULTATS DU PREMIER TRIMESTRE 2022

Porté par la hausse des prix, le chiffre d'affaires croit de 26%, tandis que l'EBITDA ressort à un niveau record.

- **Chiffre d'affaires** (en M€) : **3 055/2 373 (+26,3 % "organiquement")**
- **EBITDA** (en M€) : **712/583 (+20,1% "organiquement")**

FAITS MARQUANTS DU PREMIER TRIMESTRE 2022

- Le chiffre d'affaires net s'élève à plus de 3 milliards d'euros., ce qui est un nouveau record, en hausse organique de 26,1%, avec une croissance à 2 chiffres dans toutes les activités et toutes les régions.
- Des économies de coûts structurelles de 712 millions d'euros sont été réalisées, ce qui montre que nous sommes en bonne voie pour réaliser plus tôt que prévu notre objectif à moyen terme de 500 millions d'euros.
- L'EBITDA sous-jacent recors de 712 millions d'euros, soit une croissance organique de 20%, a plus que compensé les 369 millions d'euros

d'augmentation des coûts liés à l'inflation.

- Le bénéfice net sous-jacent s'est élevé à 369 millions d'euros, en hausse de 54% sur un an.
- Le Free Cash Flow s'élève à 216 millions d'euros.
- Le ROCE atteint un record à 12,3%.
- Solvay a lancé sa quatrième plateforme de croissance, dédiée au développement de solutions innovantes utilisant des matières premières renouvelables, ainsi que la biotechnologie, pour soutenir nos objectifs en matière de durabilité.

Ilham Kadri a déclaré : « Je suis heureuse d'annoncer une nouvelle série de résultats record, avec de solides performances dans chacun

de nos segments. Les solutions critiques et différenciées que nous fournissons à nos clients nous ont permis d'accroître nos prix, compensant ainsi la forte augmentation du coût des matières premières et de l'énergie. Cette performance, associée à notre gestion disciplinée de la trésorerie a contribué une nouvelle fois à une génération de cash solide. Nous sommes donc en bonne position pour investir dans l'innovation et dans l'expansion de nos capacités afin de soutenir nos clients dans le monde entier, tout en améliorant nos perspectives de croissance à moyen terme. Enfin, je suis également fière de de nos rendements, qui se sont significativement améliorés depuis un an et qui résultent de nos actions en matière de coût et la transformation de notre portefeuille d'activités. »

PERSPECTIVES POUR 2022

L'EBITDA sous-jacent de l'année est désormais en hausse qualifiée de "mid-to-high single digit". Le free cash-flow des activités poursuivies devrait dépasser 650 millions d'euros.

SANOFI

Sanofi a annoncé le 24 novembre 2021 la signature d'une **convention de partenariat avec l'Université de Montpellier** pour préparer les étudiants à la vie active et renforcer les liens entre l'entreprise et l'enseignement dans le domaine des industries du médicament, en organisant des visites des sites de proximité et des stages et en participant aux enseignements et au développement de nouveaux enseignements.

Sanofi et **Biolabs Global**, réseau d'incubateurs ouvert aux start-ups à haut potentiel dans la santé, ont annoncé le 29 novembre 2021 un nouveau **partenariat stratégique** en France dans le cadre du lancement de la première plateforme d'innovation ouverte de l'AP-HP à l'Hôtel-Dieu. Ce nouveau partenariat de 3 ans s'appuie sur le succès

du parrainage que Sanofi apporte déjà dans la région de Boston et Cambridge aux USA.

Sanofi a annoncé le 30 novembre 2021 qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, il va offrir à tous ses salariés dans le monde, un **congé parental rémunéré de 14 semaines**, quel que soit leur sexe ou leur orientation sexuelle, pour garantir l'égalité au travail.

Sanofi a annoncé le 1^{er} décembre 2021 la signature d'un accord pour l'acquisition d'**Origimm Biotechnology**, entreprise autrichienne de biotechnologie spécialisée dans la recherche et le développement d'antigènes visant à la **régulation de la réponse immunitaire dans les maladies de la peau** comme l'acné. Cette transaction enrichit le portefeuille de Sanofi d'un candi-

dat vaccin contre l'acné, en capitalisant sur sa plateforme ARNm.

Sanofi a organisé le 1^{er} décembre 2021 une conférence investisseurs dédiée aux vaccins dans laquelle il a confirmé ses solides perspectives de croissance (objectif de plus que doubler les ventes d'ici la fin de cette décennie) et a présenté son riche **portefeuille de vaccins innovants en développement** (10 candidats prévus en phase clinique d'ici 2025, dont 6 pour les vaccins ARNm).

À l'occasion de la journée internationale des personnes handicapées le 3 décembre 2021, Sanofi et l'association Valentin Haüy ont lancé **Thela®**, première application conçue pour que les **personnes à déficiences visuelles puissent prendre leurs médica-**

ments avec plus d'autonomie et de sécurité en scannant le code-barres ou le code DataMatrix à l'aide d'un téléphone portable.

Sanofi a annoncé le 14 décembre 2021 la **nomination d'Emmanuelle Valentin** au poste de **Directrice générale de Sanofi Genzyme France**.

Sanofi a annoncé le 16 décembre 2021 que le Conseil d'administration a nommé **Gilles Schnepf**, administrateur indépendant de Sanofi, comme **Président du Comité des Nominations, de la gouvernance et de la RSE** de Sanofi, par suite de la démission de Serge Weinberg. Gilles Schnepf quitte ses fonctions au sein du Comité d'Audit.

Sanofi a annoncé le 21 décembre 2021 la conclusion d'un accord pour l'acquisition d'**Amunix Pharmaceutical, Inc.**, entreprise spécialisée en **immuno-oncologie** possédant un portefeuille prometteur, notamment AMX-818 qui devrait passer en phase clinique au début de 2022, et disposant des technologies ProXTENT™, XPAT™ et XPAC™ qui complètent les plateformes R&D actuelles de Sanofi.

Sanofi et **Exscientia** ont annoncé le 7 janvier 2022 la conclusion d'un **accord de licence et de collaboration** pour développer jusqu'à 15 petites molécules candidates en **oncologie** et **immunologie**, à l'aide de la plateforme d'intelligence artificielle et de médecine personnalisée d'Exscientia. Exscientia recevra un versement initial de 100 millions de dollars, auquel pourront s'ajouter des paiements d'étapes jusqu'à 5,2 milliards de dollars, ainsi que des redevances progressives.

Sanofi a dévoilé le 3 février 2022 sa **nouvelle identité visuelle** qui s'inscrit dans le prolongement de la nouvelle stratégie Play to Win, dont le but est de mettre les capacités d'innovation de Sanofi au service

de la production de traitements et de vaccins qui sont soit les premiers, soit les meilleurs de leur catégorie.

Le Conseil d'administration de Sanofi a décidé de proposer, lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires du 3 mai 2022, le **renouvellement des mandats de Paul Hudson, Christophe Babule, Patrick Kron et Gilles Schnepf, et la nomination de Carole Ferrand**, actuellement Directrice financière du groupe Capgemini, d'**Émile Voest**, actuellement administrateur de Cancer Core Europe, collaboration entre 7 centres de cancérologie polyvalente en Europe, et d'**Antoine Yvert**, en charge du développement de Centessa Pharmaceuticals, Inc., en qualité d'**administrateurs indépendants de Sanofi**. Melanie Lee et Carole Piwnica quittent le Conseil.

Sanofi et **GSK** ont annoncé le 23 février 2022 leur intention de soumettre aux autorités réglementaires les données de l'**essai ayant évalué leur candidat-vaccin contre la COVID-19 comme dose de rappel et de l'essai d'efficacité de phase III**. Ce dernier essai a montré que 2 doses confèrent une efficacité de 100% contre les formes sévères de la COVID-19 et les hospitalisations, une efficacité de 75% contre les formes modérées et sévères de la COVID-19 et une efficacité de 57,9% contre toutes les formes symptomatiques de la COVID-19. Cette efficacité est comparable à l'efficacité des vaccins déjà disponibles.

Orange, EDF, Sanofi et Vivendi se sont livrés le 2 mars à un **concours d'éloquence** sur la scène de l'Olympia où 12 candidats issus de différents métiers et de différents pays retenus à la suite d'un concours interne ont défendu les couleurs de leur groupe. C'est une concurrente de la société Orange qui a remporté cette première finale interentreprises.

Sanofi a annoncé le 7 mars 2022 le détail de son **plan d'investissements de 935 millions d'euros** de 2022 à 2026 pour faire de la France une **nation pionnière de l'ARNm**, de la R&D à la production, dans le cadre de son plan global de 2 milliards d'euros annoncé en juillet 2021 pour accélérer sa stratégie ARNm. Cette annonce est intervenue lors de la pose de la première pierre de sa future unité de production Evolutive Vaccines Facility (EVF) regroupant dans son usine de Neuville-sur-Saône plusieurs modules de production entièrement numérisés capables de produire plusieurs vaccins simultanément.

Sanofi a annoncé le 8 mars 2022 qu'elle avait reconnue par S&P parmi les entreprises les plus engagées en faveur du **développement durable**, comme en témoigne le score ESG de 86 points sur 100 qui est l'un des plus élevés, tous secteurs d'activité confondus. Première grande entreprise pharmaceutique dont la performance ESG est évaluée par S&P, **Sanofi a été particulièrement distinguée par son engagement en faveur de l'accès aux médicaments, notamment auprès des communautés vulnérables**.

Sanofi a annoncé le 15 mars 2022 sa mobilisation auprès de la **Croix Rouge** pour **améliorer les conditions de vie des sans-abris en France**, en s'engageant à verser 1 € à l'association humanitaire pour chaque vente de produits de santé portant le sticker « Croix Rouge Française » dans le domaine du sommeil, de la fatigue et du stress.

Sanofi a annoncé le 15 mars 2022 une **collaboration de 300 millions d'euros avec Blackstone Life Sciences** pour faire avancer le **développement d'un médicament innovant contre le myélome multiple (Sarclisa®)**. Sanofi continuera de gérer le programme clinique dans son intégralité et

conserve le contrôle et la totalité des droits sur Sarclisa® (isatuximab).

Sanofi et **Seagen** ont annoncé le 16 mars 2022 leur **collaboration pour le développement et la commercialisation de plusieurs nouveaux conjugués anticorps-médicament (ADC) pour le traitement de jusqu'à 3 formes de cancer**, en s'appuyant sur la technologie exclusive des anticorps monoclonaux (mAb) de Sanofi et sur la technologie exclusive des anticorps monoclonaux A de Seagen.

Sanofi a annoncé le 18 mars 2022 le lancement du **projet de cotation sur Euronext d'EUROAPI**, leader européen dans le développement, la fabrication et la commercialisation des principes actifs pharmaceutiques.

- Sanofi permettra à ses actionnaires de participer à la nouvelle étape de croissance d'EUROAPI via le versement d'un dividende supplémentaire en nature.
- La cotation d'EUROAPI aura lieu sur Euronext Paris au premier semestre 2022.
- L'État français, au travers du fonds French Tech Souveraineté, envisage d'acquérir 12% du capital d'EUROAPI.
- Comme prévu, Sanofi conservera environ 30% d'EUROAPI.
- L'ensemble de l'opération sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires 2022 de Sanofi.

Approuvé par l'AMF le 1^{er} avril 2022, la cotation sur Euronext est prévue le 6 mai 2022.

Sanofi et **IGM Biosciences, Inc.** ont annoncé le 29 mars 2022 la signature d'un **accord de collaboration** exclusif portant sur la création, le développement, la fabrication et la commercialisation d'**anticorps IgM** agonistes dirigés contre 3 cibles en oncologie et **3 cibles en immunologie/inflammation**. IGM recevra un paiement initial de 150

millions de dollars et, potentiellement, plus de 6 milliards de dollars pour les étapes franchies jusqu'à la commercialisation.

Sanofi a annoncé le 31 mars 2022 le lancement avec succès d'une émission obligataire indexée sur l'accès aux médicaments pour un montant total de 1,5 milliards d'euros.

Sanofi a annoncé le 4 avril 2022 la création d'un **Conseil Diversité, Équité et Inclusion** composé de 11 membres, dont 7 hauts dirigeants de Sanofi (Paul Hudson, Natalie Bickford, Olivier Charmeil, Roy Papatheodorou, John Reed, Thomas Triomphe et Raj Verma) et, pour la première fois dans l'industrie pharmaceutique, des conseillers extérieurs (John Amaechi, Caroline Casey et Rohini Anand). Les 3 axes avec des objectifs précis pour 2025 sont : **construire un leadership représentatif, créer un environnement de travail où chacun peut réaliser tout son potentiel et s'engager auprès des diverses communautés de l'entreprise**.

Parallèlement à cette création, Sanofi met en place un **dispositif mondial de groupe de ressources dirigés par des employés (GRE) comprenant 5 GRE mondiaux dédiés : Gender+, Generations+, Pride+, Ability+ et Culture and Origins+** pour contribuer à la diversité et l'inclusion au travail, l'épanouissement personnel et la culture d'un sentiment d'appartenance.

À l'occasion du congrès France Bioproduction 2022 des 7 et 8 avril, la filière Bioproduction Française (BioMérieux, Novasep, Sanofi et Servier) a annoncé le lancement du campus **immerscio.bio**, plateforme pour former les talents de demain en ouvrant **13 parcours de formation couvrant la globalité des métiers de la production et de la biotechnologie** (voir le texte correspondant dans le numéro 79, page 8, colonnes 1-2).

Sanofi a annoncé le 14 avril 2022 qu'il renouvellera du 19 avril au 2 juin 2022 son événement national **"Place d'Avenir"**, en collaboration avec le cabinet Mozaik RH, au cours duquel il proposera **1600 postes de jeunes en alternance chez Sanofi en France**, dont 1 sur 10 réservé aux jeunes des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV).

Sanofi a annoncé le 26 avril 2022 que, suite au succès d'un projet pilote mené en 2021, il a noué un partenariat avec **McLaren Racing**, entreprise spécialisée dans l'optimisation des performances, pour **accélérer l'excellence de son outil de production**, en l'étendant à plusieurs sites dans 7 pays, couvrant plus de 100 lignes de production et toutes les technologies.

Lors de l'**Assemblée Générale des Mixte des actionnaires** du 3 mai 2022, toutes les résolutions soumises au vote ont été adoptées par les actionnaires, notamment :

- **L'approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice 2021.**
- **La distribution d'un dividende en numéraire de 3,33 € par action et d'un dividende en nature d'actions EUROAPI à raison d'une action EUROAPI pour 23 actions Sanofi**, dont la mise en paiement interviendra le 10 mai 2022.
- **Le renouvellement des mandats d'administrateur de Paul Hudson, Christophe Babule, Patrick Kron et Gilles Schnepf, ainsi que la nomination comme administrateurs indépendants de Carole Ferrand, Émile Voest et Antoine Yver. Carole Ferrand a été nommée membre du Comité d'audit, Barbara Lavernos membre du Comité des nominations, de la gouvernance et des RSE, Émile Voest et Antoine Yver membres du Comité scientifique.**

Sanofi a annoncé le 4 mai 2022 le lancement de **Foundation S, fonds de dotation dédié à**

œuvrer pour la santé des générations actuelles et futures par le biais de dons, partenariats et actions collectives dans 3 domaines essentiels : cancers de l'enfant (poursuite de "My Child Matters"), santé des communautés les plus exposées aux conséquences du changement climatique et de la pollution, et accès aux médicaments

et vaccins qui sauvent des vies. Foundation S fonctionnera comme un laboratoire d'idées et d'actions où les collaborateurs de Sanofi joueront un rôle essentiel en participant à des programmes grâce à des actions de bénévolat et de préceptorat. Vanina Laurent-Ledru sera la nouvelle responsable de Foundation S.

RÉSULTATS 2021/2020

• **Chiffre d'affaires net IFRS publié** (en M€) :

3 055 / 2 373

(+26,3 % "organiquement")

• **Résultat net des activités** (en M€) :

8 213 / 7 347 (+11,8%)

FAITS MARQUANTS 2021

• **Progression des ventes de 7,1% et du BNPA des activités de 15,5% à TCC**

• Le chiffre d'affaires a progressé à €37 761 millions, soutenu par Dupixent® (+52,7% à 5 249 millions d'euros) et les Vaccins (+6,8% à 6 323 millions d'euros).

• Marge opérationnelle des activités en hausse de 1,3 point à 28,4%, reflétant l'amélioration de la marge brute et l'efficacité opérationnelle.

• 2 410 millions d'euros d'économies ont été générées en 2020 et 2021, largement réinvestis dans les moteurs de croissance.

• Le BNPA des activités est de €6,56, en hausse de 11,9% à données publiées et de 15,5% à TCC.

• Le BNPA IFRS est de 4,97 euros (en baisse de 49,3%) reflétant la plus-value liée à la vente des actions Regeneron en 2020.

• Le Free cashflow atteint 8 096 millions d'euros, un doublement sur trois ans et un montant supérieur à l'objectif de 2022.

• Le Conseil d'administration du 3 février a proposé un dividende de 3,33 euros, soit une hausse de 4,1%.

• **Avancées de la stratégie de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise**

• Sanofi Global Health et Medtronic vont collaborer pour élargir l'accès aux soins de santé dans les pays à revenu faible ou intermédiaire.

• Avancées significatives des priorités RSE sur l'ensemble des 4 piliers Play to Win notamment la création de la Sanofi Global Health et le lancement de 2 pré-études cliniques sur des traitements contre les cancers pédiatriques.

• **Transformation de la R&D et avancées réglementaires**

• Homologation de Dupixent® dans l'asthme modéré à sévère chez les enfants âgés de 6 à 11 ans aux États-Unis.

• Résultats positifs d'essais pivots concernant Dupixent® dans le prurigo nodulaire et l'œsophagite à éosinophiles.

• Candidat vaccin de rappel à protéine recombinante contre la COVID-19 ayant démontré des réponses immunitaires élevées et homogènes, quel qu'ait été le vaccin initialement reçu.

• Renforcement significatif du pipeline de phase précoce avec l'entrée en phase 1 de 7 projets et en phase 2 de 7 autres

• Accord d'acquisition d'Amunix en immuno-oncologie ; portefeuille R&D d'agents biologiques à activation conditionnelle.

• Acquisition d'Origimm, entreprise de biotechnologie spécialisée dans la recherche relative aux affections cutanées.

Paul Hudson a déclaré : « 2021 s'achève sur une performance solide de Sanofi au quatrième trimestre, portée par une croissance

à deux chiffres des ventes de Dupixent® qui atteignent un nouveau record chaque trimestre. La Médecine de Spécialités est devenue notre première entité en termes de ventes, marquant le franchissement d'une nouvelle étape majeure dans notre transformation. Dans le même temps, l'entité Vaccins, portée par une autre année record de ventes de vaccins contre la grippe, poursuit sa trajectoire de croissance, comme nous l'avons démontré récemment lors de notre journée des investisseurs dédiée aux vaccins. En R&D, nous restons fidèles à notre engagement et poursuivons sans relâche l'expansion d'un pipeline innovant. Au quatrième trimestre, Sanofi a atteint une première dans son histoire récente avec l'entrée de sept molécules en phase 1 de développement et le passage de sept programmes en phase 2, signe de notre capacité à faire progresser le développement de médicaments potentiellement révolutionnaires. En 2021, nous avons encore consolidé nos capacités de R&D à travers une série d'acquisitions créatrices de valeur. Notre excellente performance financière confirme notre capacité à accroître notre rentabilité par l'amélioration de notre mix produits, par le contrôle de nos dépenses et par le réinvestissement de nos économies dans nos moteurs de croissance. Nous sommes en bonne position pour atteindre nos objectifs financiers 2022. »

FAITS MARQUANTS DU PREMIER TRIMESTRE 2022

- **Augmentation des ventes au T1 2022 de 8,6% à TCC, soutenue par Dupixent® et la Santé Grand Public.**
 - La Médecine de Spécialités progresse de 17,8% portée par Dupixent® (+45,7%, à 1 614 millions d'euros).
 - Les ventes de Vaccins sont en hausse de 6,8%, reflétant la solide performance de la franchise PPH et la reprise progressive des ventes de Vaccins pour voyageurs.
 - Les ventes de la Médecine Générale sont globalement stables (-0,7%) et celles des produits stratégiques sont en hausse de 4,7%, soutenus par Rezurock®.
 - La Santé Grand Public poursuit sa forte dynamique de croissance (+17,0%), portée par les catégories Toux & Rhume et Douleur.
- **Progression du BNPA des activités de 16,1% à TCC au T1 2022, portée par l'augmentation des ventes et des marges**
 - La marge opérationnelle des activités a atteint 31,7%, en hausse de 1,0 point, reflétant l'amélioration de la marge brute alors que se poursuivent les investissements en R&D.
 - Le BNPA des activités est de 1,94 euros, en hausse de 20,5% à données publiées et de 16,1% à TCC, bénéficiant également d'une amélioration du taux d'impôt effectif.
 - Le BNPA IFRS est de 1,61 euros (+28,8%).
 - Avancées de la stratégie de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise
 - Sanofi poursuit ses progrès pour améliorer l'accès aux soins avec une émission obligataire indexée sur l'accès aux médicaments et à la publication de sa politique globale d'accès et de prix.
 - Sanofi travaille avec les experts des meilleurs centres d'oncologie pour atteindre ses ambitions RSE en matière de cancers pédiatriques.
- **Transformation de la R&D et avancées réglementaires**

RÉSULTATS DU PREMIER TRIMESTRE 2022

Poursuite de la forte hausse du BNPA des activités, portée par la croissance des ventes et des marges.

- **Chiffre d'affaires net IFRS publié** (en M€) : **9 674 (+12,6%)**
- **Résultat net des activités** (en M€) : **2 424 (+20,2%)**

- Efanesoctocog alfa a atteint son critère d'évaluation principal de phase 3 dans l'hémophilie A et a démontré une supériorité à la prophylaxie antérieure par facteur VIII.
- Homologation de Dupixent® dans l'UE dans l'asthme sévère chez les enfants âgés de 6 à 11 ans; examen prioritaire accordé dans la dermatite atopique chez l'enfant (6 mois à 5 ans) et dans l'œsophagite à éosinophiles chez les patients de 12 ans et plus aux États-Unis.
- Procédure d'évaluation accélérée accordée par l'EMA à nirsevimab dans la protection contre l'infection par le VRS chez tous les nourrissons.
- Approbation par la FDA de Enjaymo™, premier traitement destiné aux patients ayant une maladie des agglutinines froides (CAD).
- Homologation au Japon de Xenpozyme®, premier et unique traitement approuvé dans le traitement du déficit en sphingomyélinase acide (ASMD).
- Sanofi et GSK ont déposé leur dossier pour l'autorisation de mise sur le marché conditionnelle de leur vaccin de première génération contre la COVID-19 en Europe, avec des données qui soutiennent l'universalité du candidat-vaccin en dose de rappel, quelle que soit la plateforme technologique employée en primo-vaccination.

PERSPECTIVES POUR 2022

Sanofi anticipe un BNPA des activités 2022 en croissance dans le bas de la fourchette à 2 chiffres à TCC, sauf événements majeurs défavorables imprévus. L'effet des changes sur le BNPA des activités

2022 est estimé à environ +4% à +5% en appliquant les taux de change moyens d'avril 2022.

Paul Hudson a déclaré : « Nous démarrons particulièrement bien l'année 2022, portés par la poursuite de la performance remarquable de Dupixent®, une croissance à deux chiffres de notre activité Santé Grand Public et une amélioration des marges. En R&D, la progression rapide de notre pipeline est soutenue par une augmentation de nos investissements, ainsi que des collaborations prometteuses nouées avec Seagen, IGM, Exscientia et Blackstone. Comme nous l'avons souligné lors de notre conférence d'investisseurs en mars, nous poursuivons avec détermination notre objectif de leadership en immunologie avec de nombreux traitements innovateurs en développement, notamment des indications supplémentaires pour Dupixent® comme le prurigo nodulaire et l'œsophagite à éosinophiles, dont les demandes d'enregistrement ont été récemment soumises. En parallèle, les résultats positifs de l'essai pivot de l'efanesoctocog alfa, notre traitement potentiellement révolutionnaire pour les patients atteints d'hémophilie A, seront soumis en milieu d'année. Au cours de ce trimestre, nous avons également poursuivi la mise en œuvre de nos priorités stratégiques en proposant la cotation d'EUROAPI via la distribution d'un dividende exceptionnel. Nous sommes en bonne position pour atteindre nos perspectives financières 2022 malgré les défis posés par l'environnement économique actuel. »

Yves Dubosc

GIAN GASTONE, Le dernier des Médicis

Nous sommes dans le grand duché de Toscane (rien d'étonnant en ce qui me concerne) à la fin du XVII^e siècle - début du XVIII^e. Le grand duc d'alors est Cosimo III (Cosme III), marié avec Marguerite-Louise d'Orléans, fille de Gaston d'Orléans, le frère de Louis XIII. La vie à Florence, autrefois si brillante, était soumise alors au fanatisme religieux de son mari qui, par surcroît, était un jaloux. En 1672, elle quitta Florence sans regret et retourna définitivement en France.

Avec Cosme III, elle eut cependant le temps d'avoir trois enfants : Ferdinand (1663-1713), Anne-Marie-Louise (1667-1743) et Jean-Gaston (1671-1737).

Austère et dévot, Cosme III désespérait un jour de voir la descendance de ses fils assurée. Il ne put compter sur Ferdinand, libertin notoire qui, lors d'un carnaval à Venise, contracta la syphilis le rendant stérile. Il lui restait Jean-Gaston ; mais ce n'était pas gagné, car notre Jean-Gaston n'était pas très intéressé par la gent féminine ! Il préférait la « *compagnie* » de son fidèle ami Giuliano Dami. Sous la contrainte de son père qui menace de lui couper les vivres, Jean-Gaston accepte d'épouser une veuve richissime, Anne-Marie-Françoise de Saxe-Lauenbourg.

Il part donc s'installer en Bohême, mais le couple ne s'entend pas. Il faut dire que cette princesse, une des plus fortunées d'Europe, n'est pas des plus attirantes, mais plutôt genre « *Groß Bertha* ». Elle ne s'intéresse qu'aux chevaux et à la chasse ! Au lit, à « *l'Auberge du cul tourné* », le pavillon de Jean-Gaston est le plus souvent en berne. Désespéré, le prince devient alcoolique et s'abandonne de plus en plus ouvertement à ses tendances homosexuelles. Après un détour par Paris, pour embrasser sa mère qui le reçoit « *avec des pincettes* », il rentre à Florence et monte sur le trône de Toscane à l'âge de 52 ans, à la mort de son père en 1723.

Durant son règne, Jean-Gaston se préoccupe moins des affaires de l'État que de botanique, sa grande passion : on lui doit le jardin de Boboli. Il délégua en grande partie ses pouvoirs à ses ministres les plus habiles qui gouvernèrent à sa place. Jean-Gaston mourut le 9 juillet 1737. Par manque de descendant, et après de nombreuses négociations, c'est le duc François III de Lorraine qui vint s'installer à Florence, le grand duché de Toscane devint alors l'apanage de la Maison de Habsbourg-Lorraine. Selon l'historien Marcel Brion, dans son ouvrage *Les Médicis* : « *Le règne de Jean-Gaston aurait été heureux car il était intelligent, bon et raisonnable, si la Toscane n'était devenue, sur l'échiquier de l'Histoire, un pion que les grandes puissances manoeuvraient selon leur fantaisie* ». Florence était en effet devenue l'enjeu d'un bras de fer diplomatique qui se traduira par la fin de la dynastie des Médicis.

Petite histoire. Cosme III, tenta aussi sa chance avec son frère, le cardinal François-Marie qu'il obligea à se défroquer sous la menace de lui couper les vivres !

Il se maria donc sous la contrainte, malgré une grande différence d'âge et une obésité prononcée, avec Éléonore Louise de Guastalla. Résultat : rien à faire, le cardinal n'est pas parvenu à satisfaire ... son frère de grand duc !

Dominique Lorenzetti

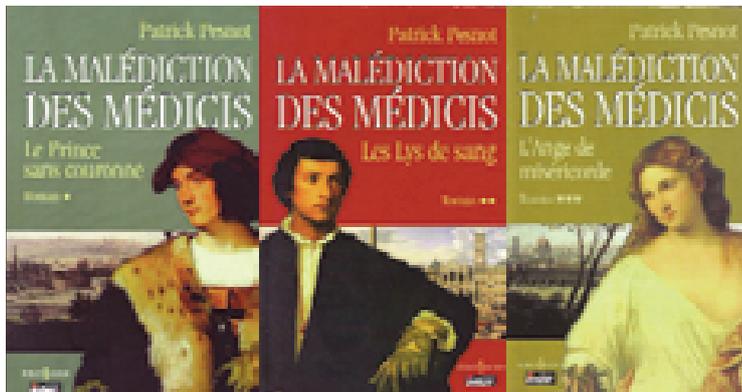
Références : Patrick Pesnot (trois romans - *La malédiction des Médicis* - Édition France-Inter) et Alexandre Dumas (*Les Médicis* - Librairie Vuibert).



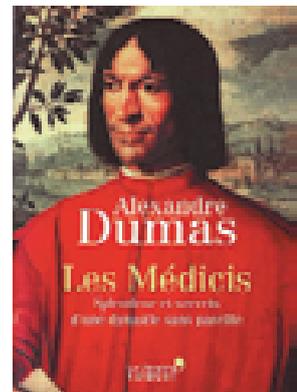
GIAN
GASTONE



COSIMO III



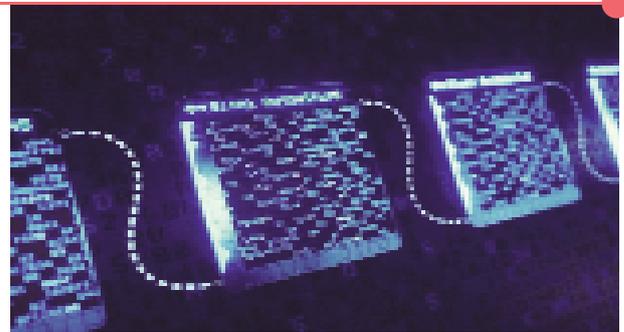
LA MALÉDICTION DES MÉDICIS



LORENZO
IL MAGNIFICO

UN NOUVEAU MODE DE TRANSACTION : LES N.F.T. DE QUOI S'AGIT-IL ?

NFT : Non fongible Token = Jeton non fongible : derrière ce terme un peu barbare se cache une fonctionnalité de la blockchain qui rapporte des milliers (voire des millions) de dollars à certains artistes depuis quelque temps. Suffisamment pour aiguïser la curiosité du public ces dernières semaines, ce qui en retour conduit à une soudaine popularité de ces cryptoactifs un peu particuliers. Si ceux-ci ont d'évidentes applications dans le monde de l'art et de la culture, l'idée s'applique aujourd'hui dans des domaines variés, allant des jeux vidéo au secteur sportif. (Mais pas que !)



1 - DÉFINITION

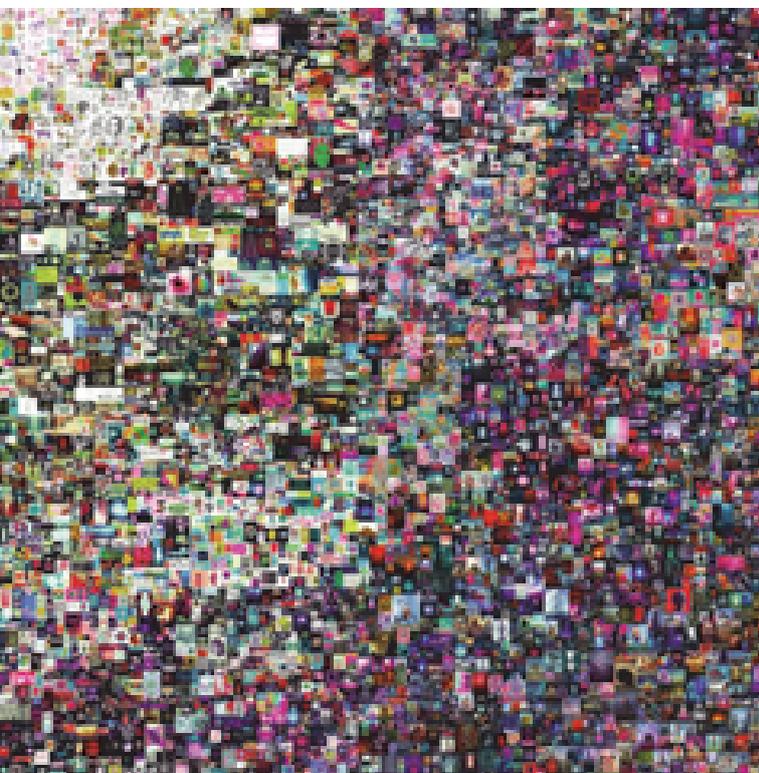
Depuis peu, les NFT sont au cœur de nombreuses discussions, principalement dans le domaine de l'art. Mais un NFT, c'est quoi ? NFT est l'acronyme anglais de *non-fungible token*, soit **jeton non fongible** en français.

Un objet non fongible est un objet unique qui n'est pas interchangeable. Par exemple, l'argent est fongible, on peut échanger des euros ou des cryptomonnaies, mais une œuvre d'art est non fongible, car unique.

Un NFT désigne un fichier numérique auquel un certificat d'authenticité numérique a été attaché. Plus exactement, le NFT est un jeton cryptographique stocké sur une blockchain*. Le fichier numérique seul est fongible, qu'il s'agisse d'une photo, d'une vidéo ou autre, le NFT associé est non fongible.

Le premier NFT a été créé en 2014, mais les NFT n'ont réellement touché le grand public qu'à partir de 2017, lorsque la plateforme *Ethereum* a pris de l'ampleur. C'est sur cette blockchain que les projets CryptoPunks et CryptoKitties (utilisant des NFT) sont nés. En 2021, l'œuvre *Everydays - The First 5000 Days*, par l'artiste Mike WINKELMANN, plus connu sous le pseudonyme de BEEPLE, s'est vendu 69,3 millions de dollars. C'est à ce jour l'œuvre d'art numérique la plus chère de l'histoire.

* **Rappel** : Une blockchain est une base de données décentralisée et sécurisée qui garde en mémoire l'historique de toutes les opérations. En plus de diverses cryptomonnaies, certaines blockchains peuvent émettre des jetons non fongibles. C'est le cas d'*Ethereum*, de *Solana* ou de *Binance* par exemple. On peut ainsi savoir qui possède tel ou tel NFT. La création d'un NFT n'est pas gratuite. Des frais propres à la blockchain utilisée sont à payer et peuvent varier de quelques centimes à plus d'une centaine d'euros.



Everydays : the First 5000 Days est une œuvre d'art numérique créée par Mike WINKELMANN, connu professionnellement sous le nom de BEEPLE. L'œuvre est un collage de 5000 images numériques créées par Winkelmann pour sa série *Everydays*.

NFT : Non-fungible token (ou jeton non fongible) : on peut se demander si le terme n'a pas été choisi pour son obscurité qui pique la curiosité. Un jeton non fongible serait un jeton pas comme les autres. Mais tous les cyberjetons sont singuliers : chaque bitcoin, chaque ether, comme au reste chaque billet de banque, est dûment numéroté. Ce qui n'est pas fongible, c'est-à-dire dans le cas présent pas interchangeable, c'est que chaque jeton serait conçu pour représenter un exemplaire unique d'une œuvre – dans le cas de l'art numérique – . Par exemple la vidéo « Charlie m'a mordu le doigt », film de 55 secondes posté sur YouTube en 2007 par les parents des deux enfants qu'on voit jouer a-t-elle été vendue le 23 mai 2021 pour 760 999 dollars américains via une enchère en ligne.



2 - MAIS QU'ACHÈTE-T-ON AU JUSTE POUR CE PRIX ?

En fait, on achète une licence d'utilisation vendue sous forme de jeton, un titre de propriété. Comme nous venons de le voir les cas d'usage des NFT les plus "populaires" sont dans le domaine de l'art. Attention toutefois, un NFT se contente souvent de dire qui est le propriétaire : on ne peut pas empêcher une copie, mais on peut dire laquelle est légitime : un peu juste !

Dès lors, les NFT d'œuvres artistiques numériques sont des biens "positionnels" par excellence : ils n'offrent rien d'autre que la joie de les détenir et de dire au monde que l'on est riche !

En fait, il faut être conscient que les NFT ne se limitent pas au champ de l'art numérique, ils peuvent représenter n'importe quel actif non fongible et, dans le monde réel, la plupart des actifs non fongibles. De l'acte de propriété d'une maison à un titre de Bourse, les NFT's vont progressivement bouleverser les échanges de biens, tant virtuels que matériels.

3 - LE POINT DE VUE TECHNIQUE

Du point de vue technique le support de la licence NFT est un jeton inscrit dans un registre partagé, en général une chaîne de blocs. Il s'agit fréquemment de la chaîne d'Ethereum (via les « normes » ERC-721 ou ERC-1155), mais d'autres protocoles comme Tezos proposent aussi d'héberger des jetons représentatifs du droit d'usage des œuvres numériques.

À vrai dire, puisque les jetons des chaînes de blocs sont numérotés, n'importe quelle chaîne de blocs, à commencer par Bitcoin, pourrait faire l'affaire avec toutefois deux points d'attention : le prix intrinsèque des jetons tout d'abord, qui dans le cas de Bitcoin n'est pas négligeable à l'heure actuelle (fortes variations du cours), et les modalités techniques de fonctionnement

du registre. C'est le rôle des normes ERC, qui régissent la définition des identifiants pour les œuvres et leurs propriétaires, les modalités d'échange, etc.

Il faut comprendre enfin que l'œuvre elle-même n'est en général pas hébergée dans le jeton (pour limiter la taille de la chaîne de blocs), lequel ne comprend qu'un lien. Ainsi on peut imaginer de vendre sous forme de jeton les droits sur n'importe quel type d'œuvre, évidemment des œuvres numériques comme des dessins, des photos, des sons ou des vidéos de créateurs mais aussi d'événements sportifs (la NBA américaine a créé une plate-forme dédiée : *nbatopshot.com*), ainsi que des formes plus inattendues : cartes à jouer virtuelles (comme les "cryptokitties" *), articles de mode, et même des contenus pornographiques. À vrai dire, tout est susceptible de faire l'objet d'une licence d'utilisation qui sera vendue sous forme de jeton.

Cette diversité pose évidemment la question des limites : c'est l'existence d'une demande solvable qui va déterminer ce qui peut être vendu. De ce point de vue, la valeur des jetons n'est pas plus scandaleuse ni plus mirobolante que celle des transferts au football ou des jetons pseudomonétaires comme Bitcoin. Rappelons toutefois que la réglementation des États s'impose aux contenus qui sont consultables en ligne et hébergés sur des serveurs comme aux contrats.

* *CryptoKitties* est un jeu en ligne qui permet aux joueurs d'acheter et de vendre ainsi que de collecter et d'élever différents types de chats virtuels. Il utilise la blockchain Ethereum, et les chats virtuels sont négociés en échange d'Ether

Un système énergivore

La technique ajoute cependant une couche de complexité si on prend compte ses problèmes propres. On pense par exemple à la consommation énergétique des chaînes de blocs reposant sur la preuve de travail : en effet, l'inviolabilité des données d'Ethereum comme de Bitcoin repose sur la puissance de calcul qui est consacrée au minage, c'est-à-dire à la résolution de problèmes mathématiques qui conditionnent l'inscription de nouvelles données dans le registre. Ces opérations sont consommatrices d'énergie : pour Bitcoin, on parle de gigawatts de puissance continue, et donc de dizaines de tonnes de CO₂ par jour. (Voir notre article sur le sujet dans le bulletin de l'ARARP No 79 de mai 2021)

Il est donc raisonnable de se tenir à l'écart d'une telle gabegie. Pour Ethereum, la consommation est certes moindre, mais pas tout à fait négligeable. Les chaînes de blocs qui reposent sur des méthodes alternatives peuvent être aussi problématiques pour l'environnement : ainsi le fonctionnement de Chia nécessite-t-il par exemple de l'espace sur les disques durs qui doivent être réservés à cet usage. Il existe heureusement des chaînes, comme celle de Tezos, reposant sur la preuve d'enjeu, dont la consommation est moindre.

4 - LES NFT DANS LES JEUX VIDÉO

Qui dit jeu d'argent, dit jeu dangereux. Pour rappel, un NFT étant identifiable et authentifiable numériquement, cela permet à un internaute d'acquérir des objets numériques grâce à de l'argent réel et d'en être le seul détenteur. L'internaute peut ainsi librement revendre ledit NFT s'il en juge l'intérêt ou le besoin. À l'heure où les joueurs achètent de plus en plus de cosmétiques au sein des jeux ou de contenus additionnels par besoin de reconnaissance, d'appartenance ou de performance, l'arrivée des NFT dans les jeux vidéo risque d'engendrer un grand bouleversement dans les habitudes de consommation.

En effet, cela permettrait par exemple à un joueur d'acheter une tenue unique pour son personnage d'un jeu multijoueur dont il serait le seul détenteur, lui donnant une supériorité sur les autres joueurs, et de potentiellement lui permettre de la revendre plus tard, encore une fois sous la forme d'un NFT, plus cher ou à l'inverse moins cher. Le joueur injecterait donc de l'argent réel en jeu pour bénéficier d'un service volatile sans pouvoir réellement mesurer auparavant son futur prix de revente. Un peu comme si il jouait une action en bourse mais au sein d'un jeu-vidéo.

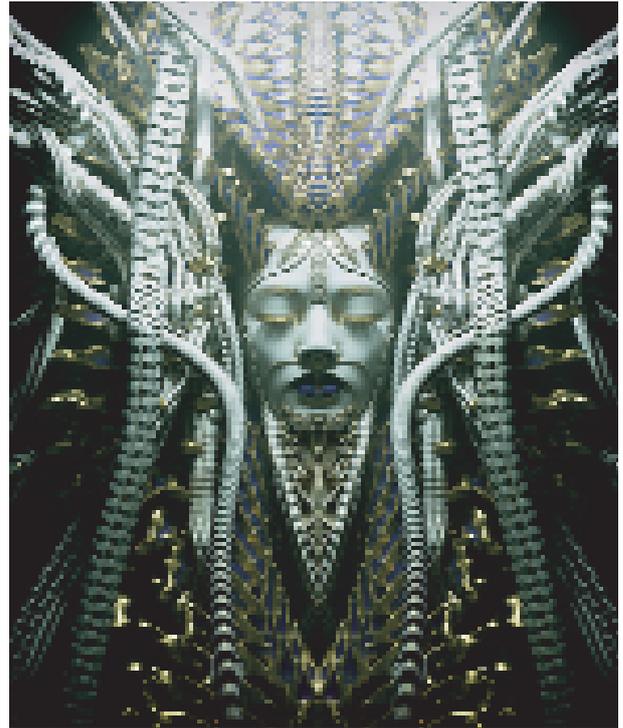
Dans tous les cas, l'éditeur et le créateur du jeu en question toucheraient, quels que soient les montants de revente, une commission sur les transactions. Alors que les lootboxes* au sein des jeux vidéo ont été interdites dans plusieurs pays, les NFT risquent là encore de faire grincer des dents plusieurs administrations, et les législations sont pour le moment presque inexistantes sur ce sujet. Par ailleurs, les enjeux des NFT étant pour le moment globalement uniquement pécuniaires et ne profitant réellement qu'aux éditeurs, l'idée même des NFT au sein des jeux rebute une majorité des joueurs.

* Dans le monde des jeux vidéo, une **loot box** (qui peut être traduit par « coffre à butin ») est un objet virtuel, généralement présenté sous forme de coffre.

5 - LES NFT ET LES CRYPTOMONNAIES : QUELLES DIFFÉRENCES ?

La principale différence entre les NFT et les cryptomonnaies réside dans le fait que l'une est fongible et pas l'autre. Sinon, les deux "technologies" se ressemblent fortement dans leur volatilité. En effet, les NFT et les cryptomonnaies sont, par nature, spéculatives et leurs cours évoluent au gré de l'offre et la demande. Plus une cryptomonnaie ou une série de NFT sera désirée plus son prix sera susceptible de s'élever, d'autant plus si les quantités y sont limitées.

Aujourd'hui et dans la majorité des cas, les NFT sont vendus sur des sites marchands tels que Opensea ou Rarible grâce à des cryptomonnaies, dont une en majorité : l'Etherum (#ETH). Les deux technologies sont donc intrinsèquement liées. Les plateformes offrent



Dream on – NFT créée par l'artiste 25m42 et présentée par HOFA Gallery

l'avantage de pouvoir y créer directement un NFT à partir de n'importe quel fichier numérique. Dans le cas d'une œuvre artistique numérique, le NFT est ensuite vendu comme une œuvre d'art, soit via un prix fixe décidé par le vendeur, soit aux enchères. Fait notable, chaque fois qu'un NFT est revendu, l'artiste touche une petite commission.

6 - IMPORTANCE DES NFT DANS LE MARCHÉ DE L'ART

Le marché des NFT d'art ou de crypto-art s'élevait au 31 décembre 2021 à 2,542 milliards de dollars pour 77307 ventes à 122311 acheteurs, selon la plateforme d'analyse de marché *NonFungible.com*

Ces chiffres sont une première estimation concernant la blockchain Ethereum. Il faudra y ajouter le volume de vente d'autres blockchains et celui des maisons de vente SOTHEBY'S (100M\$), CHRISTIE'S (150 M\$), PHILLIPS (6,2 M\$) et surtout la HOFA Gallery de Londres (CA inconnu) - (HOFA = House Of Fine Arts).

Exemple de dérive invraisemblable du système : les 10 000 portraits loufoques de chimpanzés (voir ci-dessous) intitulés "Bored Ape Yacht Club". Dans un style loufoque, ces NFT ont reçu, en août 2021, un "sérum" qui a permis de modifier l'image d'origine : le singe se transformait ainsi en mutant et la potion était détruite après utilisation. Ces sérums ont tout de suite pris 30000 \$ de valeur supplémentaire.

Plusieurs célébrités ont acquis un de ces NFT de singes qui leur promet l'accès à des événements exclusifs et aux droits commerciaux de leur personnage. Depuis



Les premiers modèles de Bored Ape. (Il y en a 10.000)

leur création par Yuga Labs en avril 2021, la collection de NFT Bored Ape Yacht Club aurait généré plus de deux milliards de dollars. Le plus cher, le modèle 8817 à fourrure dorée portant un col roulé et une casquette à hélice, a été vendu en octobre 2021 pour la modique somme de 3,4 millions de dollars ???

« Vous n'achetez pas seulement un avatar ou une œuvre d'art rare. Vous avez une carte de membre pour un club dont les avantages et les offres augmenteront avec le temps », promet le site Bored Ape Yacht Club.

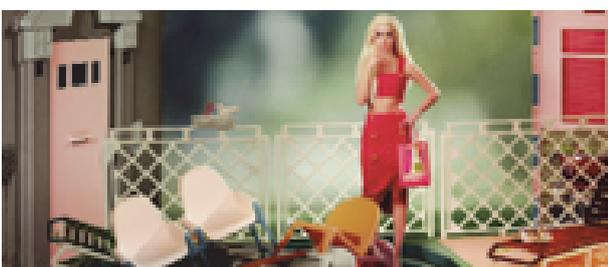
7 - L'AVENIR DES NFT

Il est probable que les NFT vont envahir progressivement tous les domaines du commerce et des transactions, bien loin du seul marché de l'art et des jeux vidéo. Un exemple parmi d'autres d'évolution est celui de la Haute couture, avec l'association des poupées BARBIE et du couturier Pierre BALMAIN.

"BARBIE fait son entrée dans le monde de l'art numérique vêtue de BALMAIN Les deux célèbres marques s'associent pour créer une collection de prêt-à-porter, une ligne d'accessoire et une série de NFT. Selon les responsables des deux entreprises, le lancement des NFT est un moment historique pour la mode, la technologie et les jouets.

Txampi DIZ, directeur du marketing de Balmain, mise sur l'avenir des NFT en tant qu'outil puissant d'engagement des clients-es pour les marques de haute couture. « Je crois que cela va complètement transformer l'industrie de la mode, et que cela aura le même impact que lorsque les réseaux sociaux ont commencé ou qu'Internet a été lancé », affirme-t-il."

P. ANTIKOW



ANNEXE

HERMÈS PORTE PLAINTÉ CONTRE LE PROJET NFT METABIRKINS.

Les MetaBirkins de la discordie.

Début 2021, Mason ROTHSCCHILD présentait "Baby Birkin", un seul et unique NFT né d'une collaboration avec le peintre Eric RAMIREZ. Après avoir vu la création s'écouler à 23.500 dollars sur la plateforme Basic Space, le digital artist s'est une nouvelle fois inspiré du sac Birkin pour proposer "**MetaBirkins**", une série de 100 interprétations NFT du célèbre sac Hermès, recouvert de fourrure, proposées à la vente sur OpenSea en décembre dernier.

Une initiative pas vraiment du goût de la maison parisienne qui s'est rapidement manifestée pour dénoncer une atteinte à son image de marque et à la notion de propriété intellectuelle, qualifiant ces NFTs de "faux produits Hermès".

Contactée par la marque de luxe, OpenSea a retiré les MetaBirkins de son interface là où Mason ROTHSCCHILD, qui invoque la liberté d'expression artistique, a continué à en assurer la promotion sur *Discord* et sur *Rarible*. Une demande de nom de domaine afférente au projet MetaBirkins a par ailleurs été déposée par celui-ci le 7 novembre dernier.

Selon les chiffres avancés par Hermès dans sa plainte de 47 pages, le "volume total des ventes de NFTs MetaBirkins aurait dépassé 1,1 million de dollars, avec des tarifs unitaires compris entre 15.200 dollars et 45.100 dollars."



Dans la plainte civile déposée au tribunal fédéral de Manhattan (New York), HERMÈS accuse Mason ROTHSCCHILD d'être un « *spéculateur numérique qui cherche à s'enrichir rapidement en s'appropriant la marque MetaBirkin* » pour la vente de NFT. « La marque MetaBirkin s'approprie tout simplement le nom célèbre de la marque Hermès, le Birkin, en ajoutant le préfixe méta », est-il ajouté.

L'artiste a « *ouvertement reconnu qu'il avait choisi de vendre ses NFT au nom de Metabirkins parce qu'un sac à main Birkin est un bien précieux dans le monde réel* », argumente notamment le groupe de luxe. Les sacs Birkin, produits phares du sellier-marochinier inspirés par la chanteuse et actrice anglaise, sont vendus en boutique plusieurs milliers d'euros.

Sources :

• INVESTIR L'JF du 22 janvier 2022

• Sites WWW :

- futura-sciences.com

- forbes.fr/luxe/

- theconversation.com

- jvfrance.com

- zdn.net

- hofa.io/artworks

L'USINE DE NEUVILLE-SUR-SAONE

L'usine de Neuville sur Saône fait preuve d'une longévité exceptionnelle puisqu'on y trouve trace d'une activité industrielle vers 1860, celle des frères Thomas qui fabriquent des produits servant à la teinture des pièces textiles.

LES COLORANTS

La maison Thomas Frères, fabricants de tissus de soie à Avignon, exploite à Neuville sur Saône une petite unité de fabrication de colorants naturels et notamment la garance.

En 1872, BASF qui vient de découvrir les colorants de synthèse à base d'aniline, accorde à la maison Thomas le droit de fabriquer et vendre l'alizarine artificielle.

En 1882, BASF prend le contrôle de l'établissement, l'agrandit consi-

dérablement et élargit la gamme de produits à l'indigo puis à tous les colorants dérivés de l'aniline.

En 1914, l'usine est prospère et emploie un peu plus de cent salariés.

L'USINE DE GUERRE

Après la déclaration de guerre de 1914, l'usine est mise sous séquestre et le Service des Poudres y installe une fabrication de tolite (trinitrotoluène) explosif principal des obus.

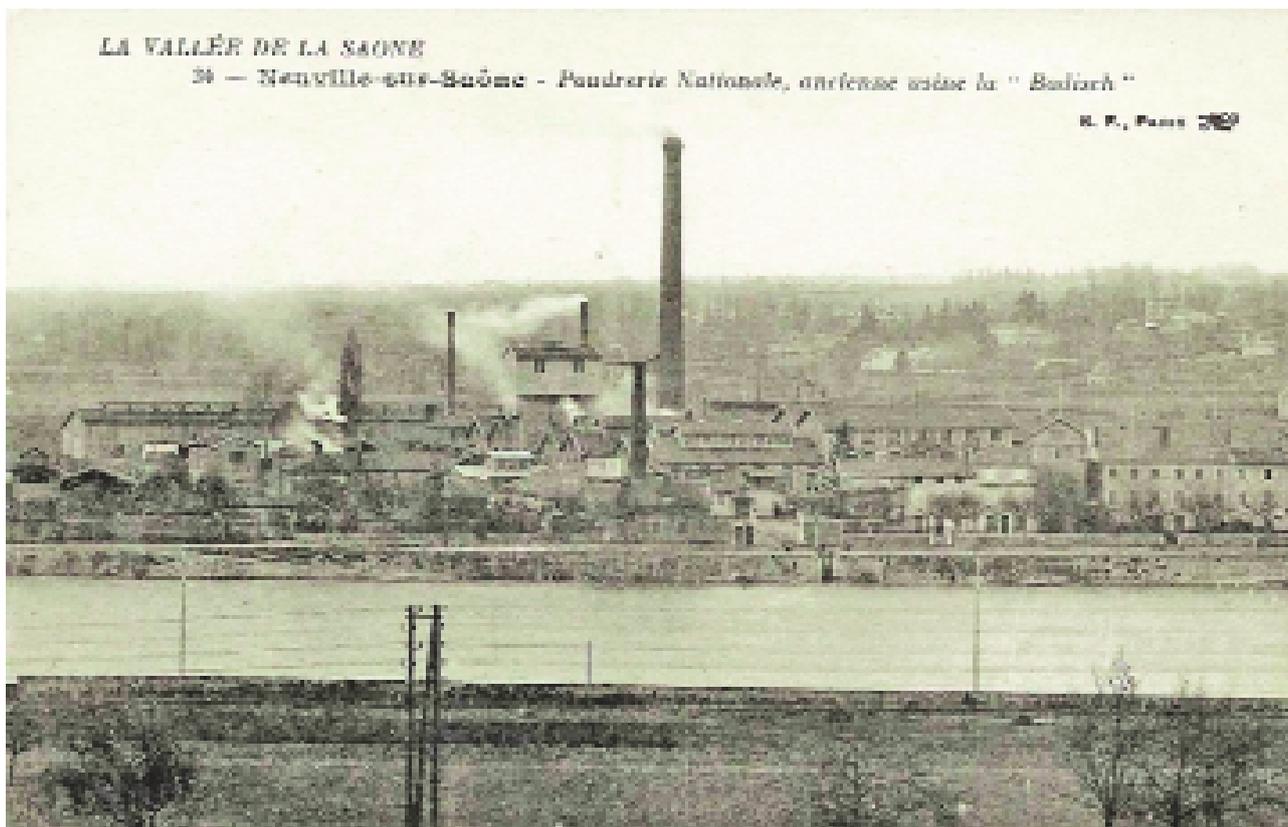
Le 14 février 1917, un incendie se déclare et provoque une gigan-

tesque explosion qui détruira le site.

En 1923, 2 petites entreprises s'installent sur le site, l'une produisant de la viscosse et l'autre du cuir artificiel et des engrais. Elles cesseront leurs activités en 1930.

GIGNOUX ET CIE

En 1935, Georges Gignoux rachète le site de Neuville pour assurer le développement des produits que les Frères Gignoux (Gifrer) fabriquaient à Montplaisir depuis 1905



: eau oxygénée pour le blanchiment des textiles et la photo, éther et chloral ajoutés pendant la 1^o guerre mondiale. Il veut aussi satisfaire le marché Français en sels de baryum et strontium, en fluorescéine et mercurochrome. En 1944, Paul Gignoux succède à son père et diversifie les productions dans le domaine de la chimie de spécialités. La gamme s'adresse à des marchés très divers : pharmacie humaine et vétérinaire, agriculture, radio, pyrotechnie, photo, parfumerie.

En 1953, la société emploie environ 200 personnes, mais elle rencontre des difficultés financières qui limitent son développement. Elle choisit donc de fusionner avec UCLAF.

ROUSSEL-UCLAF

Pour comprendre de développement de Roussel-UCLAF à Neuville après 1953, il est nécessaire de décrire la naissance et la vie de la société avant 1953

Avant 1953

Avant la guerre de 1914, Gaston Roussel, vétérinaire soignant les



Gaston Roussel

chevaux de la ligne omnibus Pantin-Gare du Nord, avait découvert qu'un extrait de sérum de cheval soignait les anémies, les hémorragies et la tuberculose. Sur ces bases, il mit au point l'**Hémostyl** qui se développa considérablement pendant la 1^o guerre mondiale. Il s'installe à **Romainville** et l'écurie comptait alors 100 chevaux. Après la guerre, il continue à extraire des principes actifs de tissus animaux ainsi l'**Insuline** à partir de pancréas de cheval ou de bœuf et la **vitamine B12**. Le développement est continu et le site va abriter en 1926, 1300 chevaux et 2000 salariés.

En 1927, il commence à produire des médicaments par synthèse chimique, ainsi le **Stérogyl** en prévention du rachitisme et le **Bivotol** pour le traitement de la syphilis.

Tous ces produits sont fabriqués dans diverses sociétés ; en 1928, elles seront regroupées à l'intérieur des « Usines Chimiques des Laboratoires Français » UCLAF qui deviendra Roussel-UCLAF.

L'UCLAF va de succès en succès et deviendra le premier producteur mondial de stéroïdes hormonaux, **testostérone** et **progestérone**, obtenus à partir d'urine de jument. De la même façon, il lance en 1935 le **Rubiazol**, sulfamide qui sera l'un des produits les plus vendus dans le domaine des anti-infectieux.



Jean Claude Roussel

En 1939, une deuxième usine est créée à Vertolaye dans le Puy de Dôme pour replier les fabrications en cas de guerre.

En 1947, Gaston Roussel meurt et c'est son fils Jean-Claude Roussel qui va lui succéder et poursuivre avec succès le développement et la rationalisation de l'entreprise.

A la sortie de la guerre, la recherche de l'UCLAF sous la direction de Léon Velluz est très prolifique et va mettre au point 2 familles de produits, les **antibiotiques** qui resteront sur place et les **dérivés de la cortisone** qui nécessiteront un site supplémentaire et c'est ainsi que la société rachète la société Gignoux et s'installe sur le site de Neuville.

Après 1953

Les produits

Les produits Gignoux seront arrêtés progressivement jusqu'aux années 80.

CORTANCYL

prednisone
LE CORTICOÏDE DE RÉFÉRENCE

TOUTES LES INDICATIONS DE LA CORTICOTHÉRAPIE

<p>posologie moyenne</p> <p>adultes :</p> <p>traitement d'attaque : 30 à 60 mg par jour (et plus)</p> <p>cures de consolidation : 5 à 15 mg par jour</p> <p><small>Dans la prescription de Cortancyl, respecter les contre-indications habituelles et les précautions indiquées à toute corticothérapie générale.</small></p>	<p>présentation</p> <p>flacons de 30 comprimés dosés à 5 mg et à 1 mg</p> <p>Tableau A P, O 19 et 5 M, S : remb. à 90 % C, P : apéritif.</p>
--	---

ROUSSEL
les Laboratoires ROUSSEL
35, boulevard des Minimes, Paris 7^e - Tél. 01-40-60-20

Sième Cortancyl - An Roman, Style de référence Or® B, Saint Saturnin (Puy-de-Dôme). Photographie originale André Martin. Couplée aux franges d'angle à la croisée du travail. Au dessus de cette croisée, se trouve un clocher octogonal. Saint Saturnin est une des rares églises de France au-dessus de laquelle les chapiteaux ne sont pas isolés et dont le distributeur ne soit pas garni de chapelles rayonnantes. Cette église, dont la fondation est antérieure à 1147, servait autrefois de chapelle ou oratoire et de passage aux habitants.

Les dérivés de la cortisone vont booster l'usine de Neuville. Partant de la bile des bovins ou ovins, la synthèse est complexe et fait appel à de multiples opérations ; les phases finales sont réalisées à Vertolaye. La cortisone rencontre un immense succès, car elle rentre dans le traitement de nombreuses pathologies : asthme, leucémies, allergies, maladies inflammatoires, maladies de la peau... En 1974, la société assure les 2/3 de la production mondiale de corticostéroïdes. Cela lui permet d'occuper la première place sur le marché pharmaceutique français avec une part de 8%. Elle consomme 600 tonnes de bile soit le contenu des vésicules biliaires de 3 millions de bœufs. Mais, à la fin des années 80, sous la pression de concurrents asiatiques, la rentabilité se détériore et on décide de ne plus utiliser la bile comme matière première, mais de passer au stérol de soja ce qui permet de maintenir cette fabrication comme pilier de l'usine, mais au fil des années la concurrence (asiatique) se fait plus forte.

Les insecticides.

Romainville en collaboration avec la filiale agricole du groupe, PRO-CIDA, avait mis au point fin des années 60 la deltaméthrine, principe actif de l'insecticide **Décis** qui est d'une efficacité redoutable sur les insectes à doses très faibles tout en présentant une sécurité d'utilisation améliorée. Neuville commence la production en 1977 et le **Décis** connaîtra un succès commercial croissant pour représenter 60% de la production de l'usine en 1983.

En 2001 l'usine arrêtera la production, car en 1999, elle est passée sous le giron d'Aventis qui a cédé sa division Agrochimie à Bayer.

Les autres produits

L'usine aura aussi des positions fortes dans plusieurs classes de produits pharmaceutiques : les stéroïdes hormonaux, testostérone et progestérone, les antalgiques avec

le **Glifan**, les anti-inflammatoires non-stéroïdiens avec le Surgam et les antibiotiques avec le **Claforan**. Le **Ketek**, antibiotique prometteur car actif vis-à-vis de pathogènes résistant à d'autres antibiotiques, est lancé en 2002 ; malheureusement les restrictions à l'usage énoncées par la FDA pour l'utilisation aux USA, freinent les ventes qui sont arrêtées en 2008

Les évolutions de l'actionnariat et des raisons sociales

En 1953, la reprise de l'usine est faite par l'UCLAF.

En 1968, pour financer la mise sur le marché des nouveaux produits issus de la recherche et le développement à l'international, Jean Claude Roussel signe un accord de coopération sur les plans scientifique, industriel et commercial avec la société allemande Hoechst avec prise de participation minoritaire. Une clause secrète de cet accord prévoit que en cas de décès de Jean Claude Roussel, Hoechst deviendrait majoritaire.

En 1974, Jean Claude Roussel décède dans un accident d'hélicoptère et Hoechst prend le contrô-

le de Roussel UCLAF. Le centre de décision reste néanmoins en France et la coopération continue comme par le passé.

En 1981, Roussel UCLAF, de par sa taille et ses activités était dans le champ des entreprises que le gouvernement Mauroy souhaitait nationaliser. Mais, après de longues discussions, compte tenu de la présence majoritaire de Hoechst dans le capital, et pour préserver une bonne entente européenne, il y renonça et se contenta d'une prise de participation de l'Etat de 40%.

En 1990, L'Etat cède à Rhône-Poulenc, 35% du capital de Roussel UCLAF.

En 1997, Hoechst qui veut développer sa présence aux Etats Unis fusionne avec la société Marion Merrell Dow pour donner naissance à Hoechst Marion Roussel (HMR). HMR est alors le 2° laboratoire pharmaceutique français derrière Rhône-Poulenc et le 4° laboratoire mondial.

En 1999, Hoechst Marion Roussel et Rhône-Poulenc fusionnent pour donner naissance à Aventis.

En 2004, Sanofi prend le contrôle d'Aventis.



Les vaccins

En 2010, le groupe décide de transférer jusqu'en 2014 les productions chimiques vers d'autres sites Sanofi. Fort de l'expertise de Sanofi Pasteur dans les vaccins, le groupe choisit de développer à Neuville un vaccin contre la dengue, le **Dengvaxia**. Ce vaccin correspond à un vrai besoin de santé pour lutter contre une maladie virale transmise par les moustiques à laquelle sont exposées 3 à 4 milliards de personnes dans les zones tropicales. Le lancement de

la commercialisation est décevant puis en 2017, une étude de l'OMS recommande de ne vacciner que les personnes ayant déjà été infectées ce qui diminue le champ d'application et aussi la confiance. Les stocks sont suffisants, l'usine va se trouver en sous-activité et fabriquer ponctuellement des lots de vaccins contre la fièvre jaune ou la rage et travailler à façon pour les autres usines de vaccins, Marcy-l'Étoile et Val-de-Reuil dans les domaines de l'assurance-qualité et

l'amélioration des process.

En juin 2020, Sanofi annonce la construction à Neuville d'une **Evolutive Vaccine Facility (EVF)** qui est une unité d'un nouveau type permettant de produire simultanément 3 à 4 vaccins et de passer de l'un à l'autre pour répondre rapidement aux besoins épidémiques. Ce projet représente un investissement de 490 millions d'euros sur 5 ans et devrait créer 200 emplois et ainsi assurer le devenir du site.



Une opération de production

Conclusion

L'usine de Neuville a fait preuve d'une exceptionnelle longévité puisque l'activité industrielle des frères Thomas débute en 1880.

Cette activité s'est poursuivie jusqu'à nos jours sous diverses raisons sociales : BASF, Gignoux et Cie, Roussel-UCLAF, Hoechst Marion Roussel, Aventis, puis Sanofi.

Elle a balayé une large gamme de produits allant des colorants, aux explosifs, aux produits chimiques de spécialité, aux médicaments, aux produits agrovétérinaires et enfin aux vaccins.

Elle a développé une grande technicité, car ses produits résultaient de synthèses longues et complexes ; plusieurs produits ont été leaders mondiaux dans leur catégorie.

Elle a réussi une reconversion industrielle conséquente en devenant un site entièrement dédié à la production biotechnologique de vaccins.

François Buisson



Information sur le résultat de l'Assemblée générale par correspondance

Après deux années sans assemblées générales du fait de la pandémie nous avons organisé une assemblée générale par correspondance entre mi Février et fin Avril.

Les presque 1300 adhérents inscrits ont ainsi reçu un courrier avec un bulletin de vote et un texte d'explication sur les points proposés au vote et sur l'action et le fonctionnement de l'association.

D'habitude une grande partie de

nos adhérents votaient par procuration et un peu moins de 100 personnes venaient participer physiquement à l'assemblée générale ce qui permettait quelques échanges. Pour pallier le manque d'échanges d'un vote par correspondance nous avons prévu dans le bulletin un espace pour vos remarques.

Nous avons répondu directement aux questions personnelles quand nous l'avons pu et nous

profitons de ce bulletin pour traiter les sujets que certains d'entre vous nous ont proposé et qui nous semble devoir être publiés. Nous vous prions de nous excuser par avance si nous en avons oublié.

Mais tout d'abord les résultats, en rappelant que ce vote servait aussi à confirmer votre adhésion puisque nous n'avons pas demandé de cotisation aussi bien en 2021 que 2022.

RESULTAT DES VOTES

Sur 1281 inscrits 788 soit 61,5 % nous ont envoyé leur vote .
Le résultat est le suivant :

	OUI	NON	ABST.
Renouvellement des membres du conseil	772	1	15
Rapport moral et financier	769	2	17
Modification des statuts	755	1	32

Les trois points sont donc voté avec une grande majorité et le conseil d'administration et le bureau vous remercient de votre confiance.

Ce vote avait aussi pour objectif de confirmer le statut d'adhérent des inscrits. Au total 805 personnes ont, soit par leur vote soit directement, confirmé leur appartenance.

Nous allons supprimer de nos listes les personnes dont nous n'avons plus de nouvelles depuis 2019 et notre effectif, en incluant encore ceux qui se sont signalés en 2020 s'établit alors à 1023 adhérents.

VOS QUESTIONS, REMARQUES ET COMMENTAIRES :

Tout d'abord merci à tous ceux qui apprécient notre action et nous le disent. Les bénévoles que nous sommes sommes d'autant plus satisfaits de notre travail (d'ailleurs tout à fait raisonnable en quantité !) qu'il est apprécié et que nous avons l'impression d'être un peu utiles à la communauté.

Vous êtes nombreux à saluer la qualité du bulletin semestriel et à dire votre intérêt pour les lectures que vous y trouvez. On peut remercier chaleureusement l'équipe de rédaction (dont vous

trouvez la liste au dos de la page de couverture).

Voici maintenant quelques points que vous avez soulevé et auxquels nous tentons d'apporter une réponse.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, PRÉSENCE DE MEMBRES FÉMININS : Y-A-T-IL DES FEMMES DANS LE CONSEIL OU PARMIS LES CANDIDATS ?

Le rôle du conseil d'administration est de prendre les décisions

importantes de l'association et de veiller à ce celle-ci soit géré de façon collégiale dans l'intérêt de ses membres.

Hors pandémie il se réunit environ 3 fois par an et ceux qui le peuvent, en général un peu plus de la moitié, participent à cette réunion et un repas qui suit.

Avec la pandémie les réunions se font via mail avec d'éventuels contacts téléphoniques.

La condition minimum pratique pour être candidat est d'avoir un mail et de pouvoir y lire des documents PDF.

Il n'y a à ce jour aucune femme au conseil et autant que je me rappelle il n'y en a pas eu dans les dix dernières années (j'ai adhéré à l'Ararp en 2011). Ce n'est en aucun cas une volonté délibérée mais juste un sujet sur lequel nous n'avons pas réfléchi.

En fait nous n'avons pas de candidates (et d'ailleurs nous n'avons pas beaucoup de nouveaux candidats masculins nouveaux non plus).

Je fais donc un appel aux adhérentes qui seront certainement accueillies avec plaisir par le conseil (la procédure consiste à d'abord coopter les nouveaux membres et ensuite à soumettre au vote des adhérents les nouveaux membres et ceux à renouveler).

Pour aller un peu plus loin dans l'analyse il y a aujourd'hui un peu plus de 30% de femmes dans l'association dont les trois quarts sont des épouses restées fidèles à l'Ararp après que leurs maris adhérents soient décédés.

Cela n'explique pas l'absence de femmes au conseil et j'ai peur qu'il ne faille mettre cet état de fait au compte d'habitudes sociales anciennes et aujourd'hui totalement dépassées.

RÉVERSION DES RETRAITES RHÔNE-POULENC (CAVDI OU IRP) : CAS OU DES DIFFICULTÉS SONT POSSIBLES

Les retraites Rhone Poulenc ouvrent droit à une réversion de 60% (à condition que le mariage date d'au moins un an avant le fin d'activité du conjoint décédé) et il faut la demander.

Elle est en général acceptée sauf pour la partie des retraites CAVDI (et non IRP) obtenue par procès par les conjoint décédés.

Comme ces procès correspondent à des fins d'activité qui ont eu lieu dans les années 1980 il n'y a plus beaucoup de cas possibles car ils ne peuvent concerner que des cas de rares couples très âgés .

Cependant ceux (et uniquement eux) qui aurait bénéficié d'un complément de retraite CAVDI par voie de justice ont tout intérêt à en avertir leur famille pour qu'ils nous contactent dans le cas malheureux d'un décès. Nous pouvons alors consulter nos fichiers et informer d'un risque de refus . Il faut de toute façon faire la demande de réversion dans tous les cas.

Nota : votre retraite RP est en général une retraite CAVDI si elle est revalorisée en Juillet alors que les retraites IRP (qui ne sont pas touchées par ce problème de réversion) sont revalorisées en Avril.

COTISATION : N'EST-ELLE PAS OBLIGATOIRE ?

Il n'y a pas d'obligation de principe et elle n'est obligatoire que si elle est prévue dans les statuts . En fait cette obligation n'était pas précisée dans nos statuts mais elle était quelque peu implicite dans la mesure où le droit de vote était soumis à la nécessité d'être à jour de ses

cotisations. Sans en supprimer le principe nous avons précisé dans la nouvelle version qu'il pouvait ne pas y avoir d'appel de cotisation et ceci en fonction de nos prévisions de dépenses et de l'état de notre trésorerie encore très confortable.

PÉRENNITÉ DE L'ASSOCIATION : IL SERAIT DOMMAGE QUE L'ASSOCIATION S'ARRÊTE ?

Nous sommes obligés de penser à un possible arrêt de l'association même si nous ne le souhaitons pas. En effet nous n'avons que de très rares nouveaux adhérents et ils sont souvent déjà âgés (même pour des retraités). Ce phénomène touche presque toutes les associations de retraités car les retraités actuels ont des centres d'intérêt plus génériques.

En outre notre association s'est construite autour d'un groupe qui a disparu il y a plus de 20 ans et sur des objectifs propres à ce groupe (nos retraites d'entreprises et notre monde Rhône-Poulenc).

Nous estimons l'âge moyen des adhérents de l'Ararp aux alentours de 86 à 88 ans et seuls 15% d'entre eux ont moins de 80 ans.

Cela crée aussi une difficulté à maintenir un nombre de bénévoles suffisant et même si nous nous sommes organisés pour réduire les tâches nécessaires nous sommes quand même à la limite, et nous comprenons bien que nos adhérents ne souhaite pas s'engager trop en fonction de leur âge.

Ces réalités nous obligent à tenir compte d'un possible arrêt que nous chercherons à repousser le plus loin possible.

SITUATION DES ACTIONS LANCÉES POUR SUPPRIMER LA TAXE 137-11-1 :

Ces actions démarrées par Jacky Pinçon pour les retraites d'entreprises servies par Rhône-Poulenc il y a une dizaine d'années aboutissent positivement mais lentement.

Plus de 300 jugements favorables ont été obtenus et les prélèvements ont été supprimés pour la plupart en 2021. Cette suppression a été étendue à la plus grande partie des retraités ex Rhône-Poulenc, surtout pour ceux qui relevaient des régimes IRP, CAVDI ou MERIEUX, et ceci même en l'absence de procès.

C'est plus long et difficile pour obtenir les remboursements (qui sont limités aux 3 années antérieures à la date où la demande en est faite).

La plus grande partie des remboursements restent à faire pour les jugements déjà publiés et des procès sont encore en cours.

Leur nombre tend à diminuer parce que l'arrêt des prélèvements entre Janvier et Juillet 2021 réduit les remboursements possibles du fait de la limitation à 3 ans calendaire.

Des actions sont encore possibles pour certains régimes un peu particuliers quand les prélèvements n'ont pas été suspendus, à condition que les statuts de ces régimes les fassent rentrer dans le cadre de la jurisprudence favorable qui a été établie. Cela devient maintenant plus rare et ces actions arrivent maintenant à la fin (mais les actions en cours sont loin d'être terminées).

Une des difficultés signalées est le manque d'information fournie aussi bien par l'Urssaf qui doit assurer les remboursements que par les organismes qui servent nos retraites et ne font aucune information et en particulier sur les arrêts de prélèvement que l'on ne peut vérifier que l'année suivante à la réception du relevé fiscal annuel.

En cas de doute vous pouvez contacter l'Ararp par mail ou téléphone.

REPRISE DES RÉUNIONS ET DES RENCONTRES

Très peu de réunions ont été faites depuis Mars 2020 et nous ne savons pas quand nous pourrions reprendre un rythme « normal ».

Des rencontres de petits groupes sont possibles mais laissées à l'initiative de chacun et quelques-unes ont eu lieu soit en région lyonnaise, soit en région francilienne. En 2019 nous avons décidé de faire suivre l'assemblée générale d'un cocktail offert par l'association en lieu et place du pot des rois organisé jusqu'alors.

La pandémie a stoppé cette initiative et nous ne savons pas quand nous pourrions recommencer. En effet cette manifestation doit être préparée de longs mois à l'avance et la situation aujourd'hui est encore trop incertaine.



Le sauvetage des HARKIS depuis Zéralda (après l'Indépendance)

Cette année 2022 est celle du 60^e anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie. Elle est marquée par de nombreuses célébrations. Les médias s'en sont emparés. Trois émissions de télévision ont déjà été diffusées, la première sur la chaîne ARTE les 1^{er} et 2 mars dernier, la seconde sur FRANCE 2 les 14 et 15 mars, la troisième sur FRANCE 5 le 10 avril.

La presse écrite également. *LE POINT*, *HISTORIA*, *VALEURS ACTUELLES*, ont sorti des éditions spéciales... Des articles ont été publiés dans certains quotidiens nationaux, *LE FIGARO*, *LE MONDE* et provinciaux comme *L'ALSACE*, *LES DNA*... et d'autres.

Un sujet est cependant rarement évoqué, le sauvetage des harkis ! Il est resté dans l'ombre durant des années... La raison est simple, le sauvetage était interdit, les accords d'EVIAN prévoyaient que les supplétifs, une fois désarmés devaient rester en Algérie, retourner dans leurs douars ! Or de nos jours si une communauté importante fait parler d'elle, (650 000 environ), c'est parce que leurs pères ou grands-pères ont été sauvés par l'Armée et uniquement par elle, agissant contre les accords d'Evian !

Premiers actes de désobéissance.

Très vite, au moment des accords d'Evian signés le 19 mars 1962, les harkis se sentent de plus en plus menacés. Dans les négociations ce sujet avait été traité. Ceux-ci devaient pouvoir retourner vivre dans leurs douars. Quelle utopie ! Beaucoup d'officiers étaient conscients de ce qui allait arriver. Dès la fin de 1961, certains, en par-

ticulier, ceux qui avaient commandé des harkis ou géré des SAS, ont ramené discrètement leurs hommes en Métropole, ce qui avait irrité le Ministère de l'Intérieur...

Le 12 mai 1962, Louis Joxe, le Ministre d'Etat chargé des Affaires algériennes adresse aux Armées algériennes une directive secrète, menaçant de sanctions les militaires français qui organiseraient le repli en Métropole de leurs alliés musulmans, en dehors du plan général de rapatriement, ordonnant même le renvoi en Algérie des supplétifs débarqués en France.

Effectivement ces hommes ont commencé à être pourchassés, torturés, exécutés... Pourtant un certain nombre d'officiers d'active mais aussi de réserve, (des appelés), ont pris, illégalement, l'initiative de sauver leurs hommes. Certains ont été sanctionnés ! Et des mesures ont été prises pour freiner ces initiatives. Ces missions « irrégulières » semblent avoir pris fin au moment de l'Indépendance.

Affecté au 152^e RIM.

En avril 1962, en sortant de l'école de Cherchell, j'avais choisi le 152^e RIM sans savoir exactement, où il se trouvait en Algérie, ce qu'il faisait et surtout de quel bord il était...

Avec le déchainement de l'OAS à ce moment là, le désordre régnait dans toutes les grandes villes.

Au lendemain de l'Indépendance, à l'issue des épuisantes et démoralisantes activités du « maintien de l'ordre » à Alger où nous avons été délocalisés, le régiment des « Diables Rouges », retrouva son camp de Zéralda, près d'Alger.

Durant l'été il connut enfin la vie paisible de garnison comme dans une ville de Métropole, avec comme mission (théorique...!), durant 2 ans, de faire respecter les accords d'Evian...

Nous redécouvrons l'instruction, de fréquentes prises d'armes devant un parterre de généraux venus d'Alger, de brillantes réceptions, des concerts donnés par d'excellents musiciens de la musique du 9^e Zouave car issus du Conservatoire de Paris, la plage, les rencontres sportives entre unités, les excursions, (à Tipasa, au tombeau de la Chrétienne etc...) Nous faisons de l'instruction, parfois à des hommes de troupe décorés de la « VM », (la Croix de la Valeur Militaire) ! C'était en quelque sorte le repos du guerrier, l'insouciance...

La décision des généraux d'Alger.

Or, justement, à l'automne, nous apprenons, sans en mesurer leur importance, du moins à notre niveau, nous autres officiers subalternes, les exactions à l'encontre des « piedsnoirs » et des harkis...

Le 12 juillet 1962, une semaine après l'Indépendance, **le général de Brébisson**, est nommé chef du *Commandement Supérieur des Forces Armées Françaises en Algérie*.

Le 24 août 1962, celui-ci a lui-même officiellement demandé l'arrêt des transferts de harkis en métropole.

Les assassinats se multiplient. Les survivants réalisent qu'ils ne pourront rester dans leur pays. Le phénomène prend de l'ampleur. Le problème est remonté évidem-

ment jusqu'à Paris. **Boumediene**, le Vice-président, interpellé par le gouvernement français, réagit mollement, ne fait rien ou ne peut rien faire... **Le Général de Gaulle**, qui avait définitivement tourné la page de la guerre d'Algérie, aurait dit à ce sujet à **Pierre Messmer**, son ministre des armées :

- *On ne va tout de même pas recommencer la guerre d'Algérie !*

Pierre Messmer, était Lieutenant-colonel de réserve et effectuait une période militaire en Algérie au moment où le Président de la République l'a nommé en 1960. Antérieurement, il avait servi dans la Légion. Il connaissait parfaitement le problème des harkis, ce qu'ils avaient fait pour la France... En Algérie !

Les accords d'Evian, prévoyaient que l'Armée restait en place encore deux années après l'Indépendance. Conscients de ce qui les attendait, les survivants, ont réalisé que leur seule chance de survie consistait à venir, avec leur famille, se réfugier dans les casernes et camps implantés dans le pays. On dit qu'ils n'ont pas toujours été accueillis... Certains auraient été refoulés et abandonnés à leur triste sort, du moins au début.

A l'automne de cette année 1962, suite à un ordre de l'Etat-major à Alger, les unités ont fini par les laisser rentrer. Il fut décidé de regrouper tous les réfugiés dispersés, venus chercher la protection de l'Armée.

Fin octobre nous apprenons qu'un camp de réfugiés pour les harkis et leurs familles est créé à l'intérieur de notre camp de Zéralda. Les événements surprenants, anormaux, se succédant, comme d'autres, je ne me posais pas tellement de questions à ce moment là.

Le 21 octobre une note de service émanant du Commandement donne des précisions sur l'organisation d'un grand camp de regroupement créé à Zéralda. Ce

lieu a été choisi probablement parce que le plus grand camp, et surtout le plus proche du port d'Alger, où l'Armée avait conservé le quai Fedallah après l'Indépendance. En principe ce ne devait durer que quelques semaines ! En réalité ce camp a perduré jusqu'au départ du 152 RIM (devenu RI) sur Colmar en mai 1964, puisque les derniers ont été embarqués avec le régiment, comme me l'a rappelé le **Colonel Bonnouvrier**, à l'époque lieutenant, officier renseignements.

Le 24 octobre 1962, le général Le Masson chef du 23^e Corps d'Armée vient à Zéralda présider une cérémonie à l'occasion de la prise de commandement du nouveau chef de corps, le **colonel Pierre Joana**. Cette nomination n'est évidemment pas un hasard...

Le 30 octobre, 6 jours plus tard, les réfugiées du camp de Tefeschoun sous la direction du **capitaine Gagnoulet** arrivent à Zéralda. Toute la partie Sud-ouest du camp, jusqu'à l'allée principale a donc été réservée aux réfugiés venus de tout le pays. Très rapidement les effectifs dans le camp sont montés à plus de 1000 personnes.

Le 13 novembre j'apprends être détaché comme officier adjoint du directeur de ce camp de réfugiés.

Une structure militaire insolite a été créée, dépendant directement de l'Etat-major d'Alger. Un premier « Directeur du camp » le Capitaine Gagnoulet, un cavalier, a été nommé.

Deux autres capitaines ont succédé au **Capitaine Gagnoulet** : le **Capitaine Mauffrais** puis le **Capitaine Sendra**, un ORSA, détaché lui aussi du 152^e RI. « Pied-noir », il était davantage préoccupé par sa ferme située dans les environs, au moment où le gouvernement algérien commençait à multiplier les nationalisations.

Quelques semaines plus tard, un nouvel officier est nommé pour



Le Lt Massoulié au camp de Zéralda

assurer la gestion du camp qui a pris une importance inattendue : le **lieutenant Massoulié**. Efficace et dévoué à la cause des harkis, ce lieutenant a été l'âme et la cheville ouvrière du camp de réfugiés ! Il s'est donné à fond dans cette mission. Il aura été le représentant de ces chefs qui estimaient avoir une dette vis-à-vis de ces soldats que nous avons entraînés dans l'aventure de la guerre d'Algérie. Non seulement il parlait le français, l'espagnol et l'anglais, mais maîtrisait parfaitement l'arabe. Comme sous-lieutenant, il commanda une harka, pendant 1 an ! Il était parfaitement à l'aise avec cette population.

Il habitait à Alger mais passait le plus souvent ses nuits au camp et venait accompagné de son épouse qui y travaillait bénévolement. Grâce à lui, j'ai découvert que nous avions la possibilité de prendre beaucoup d'initiatives !

Il y avait quatre médecins, des infirmiers, une assistante sociale, **Madame Gamondès**, des sous-officiers et hommes de troupe également détachés du 152^e RI.



Toute l'équipe du Capitaine Gagnoulet.

En tout, cette structure assez hétéroclite, comprenait une vingtaine de militaires. Il fallait un secrétariat, assurer les appros, gérer la cuisine, l'école, le jardin d'enfants, et même une pouponnière ! Tous ont travaillé passionnément. Finalement cette mission plutôt insolite chez les « *Diabls Rouges* » aura été gratifiante pour chacun d'entre nous.

De discrètes missions continuent

Récemment, un autre ancien de Cherchell, **Vincent Zaragoza** ayant appris mon histoire, s'est confié : affecté au 65° BIMA, et basé à la ferme Bastos à Aïn el Turk, celui-ci a été discrètement approché par le **capitaine-major Orlanducci** en poste à Bousfer, la base arrière de cette unité. Jusqu'en août de cette même année, il lui confia des missions, (en tout une douzaine), apparemment bien organisées mais dont il ne connaissait que la partie le concernant. Il s'agissait d'aller récupérer des « colis », dans un périmètre de 50 à 75 km...

Cela consistait à se rendre, de nuit, en 6x6 Hotchkiss, accompagné du sergent **Gabriel Choisy dit « Gaby »**, et du chauffeur **Moussy**, équipé d'un brassard de couleur, tous armés, jusqu'à un lieu parfaitement défini. Arrivé à destination, il devait retrouver une famille portant un brassard de la même couleur. Celle-ci était immédiatement embarquée et ramenée jusqu'à son unité. Un jour il est passé sans s'arrêter devant un attroupement suspect, craignant un guetapens... Ensuite il ne savait ce que ces familles devenaient... La destination ne pouvait être que Zéralda !

Le 8 novembre le général de Brébisson, chef du **Commandement Supérieur des Forces Armées Françaises en Algérie**, adresse une lettre accompagnée de quatre fiches à **Jean-Marcel Jeanneney**, ambassa-

teur, Haut représentant de la France en Algérie et à **Pierre Messmer**, Ministre des Armées, dans laquelle il demande une intervention très ferme des autorités Algériennes sur le sort des harkis.

Origine des décisions

Qui a donné le feu vert pour créer et organiser la gestion du camp de Zéralda ?

Question que je ne me suis pas posée à ce moment là... A cette époque, il se passait tant d'événements anormaux que tout paraissait « normal » pour un jeune sous-lieutenant...

Le 17 septembre 2011, une rencontre a pu être organisée à Sarlat, au domicile du **Lieutenant-colonel Massoulié**, en présence du **Général Fournier**, ancien chef de corps du 152° RI, à l'origine de la rédaction de « *Diable Rouge à Zéralda* ».

Et cette rencontre de Sarlat a permis de donner les réponses à des questions restées posées jusque là...

Les décisions n'ont pas été prises à Paris, mais à Alger, comme nous l'a affirmé le **Colonel Massoulié**. **Ce sont les généraux d'Alger qui auraient mis le gouvernement du Général de Gaulle devant le fait accompli !**

Cependant :

- L'organisation, le financement, les approvisionnements du camp de Zéralda.
- L'unité du train mise à la disposition du camp de réfugiés.
- L'embarquement 2 fois par semaine de bateaux spécialement affrétés.
- L'accueil en Métropole dans les camps de Rivesaltes et de Saint Maurice l'Ardoise.
- Les propositions de jobs aux harkis, par des représentants d'un ministère (du travail ?) détachés dans ces camps de Métropole, (ce que j'ai pu aller

constater sur place à mon retour).
- Leur acheminement vers le lieu choisi.

N'ont pu se faire qu'avec l'accord, (officieux) de **Pierre Messmer**, ministre des Armées et de **Louis Joxe**, ministre des affaires algériennes, évidemment couverts par **Georges POMPIDOU**, Premier Ministre.

Finalement, comme nous l'a commenté le **Général Fournier** :

Aux époques difficiles de notre Histoire, les gouvernements ont parfois pratiqué le double langage...

Et cette importante mission est restée discrète !

Fonctionnement du camp de réfugiés de Zéralda

Le Lieutenant Massoulié avait des relations privilégiées avec le **Commandant Tréjaut** qui commandait le « Bastion 15 », c'est à dire les installations portuaires d'Alger, restées françaises après l'Indépendance.

Celui-ci l'a mis en rapport avec l'**Intendant Général Peyrat**, qui l'a totalement soutenu dans sa mission de rapatriement des harkis. Celui-ci lui a déclaré qu'il obtiendrait tout ce dont il aurait besoin ! C'est l'Intendant Général qui a financé, le fonctionnement du camp, (partiellement en liquide...)

C'est le directeur du camp qui assurait l'approvisionnement au moyen des GMC du camp, auprès des services de l'Intendance.

C'est la « Croix rouge » d'Alger qui a fourni :

- Les vêtements de toute sorte et en particulier les vestes chaudes en Rhovyl.
- Les rangers.
- Les burnous blancs et rouges.
- Tout le matériel d'école : mobilier, fournitures scolaires.
- Les jouets pour le Jardin d'enfants.
- L'équipement de l'infirmerie.

Nous dépendions directement de l'Etat-major d'Alger, et le régiment des « Diables Rouges » assurait notre sécurité.

Je me souviendrai toujours de la réflexion du **Général de Massignac**, venu nous rendre visite et qui m'a dit :

- *Vous avez beaucoup de chances... Vous participez à la dernière mission intéressante en Algérie !*

La mission

Les objectifs fixés étaient :

- Occuper tous ces gens, durant leur séjour.
- Tenter de leur rendre la vie la moins désagréable possible.
- Vérifier leur passé militaire avant de leur donner la nationalité française.
- Organiser leur départ.
- Les préparer à leur future vie en Métropole.

Pour les enfants, une école et un jardin d'enfants ont été créés. Un instituteur du contingent, « *Diable Rouge* », s'était donné corps et âme à sa mission avec beaucoup de professionnalisme. Il s'appelait Noël. Nous avons réussi à lui obtenir tout ce dont il avait besoin, fournitures de classe, jouets, tableau noir, tables d'école... Les enfants l'adoraient !

Comme ceux-ci n'étaient que de passage pour quelques semaines, l'organisation de ses cours n'était pas simple.

En tant qu'ingénieur textile, j'ai pu monter un (modeste) atelier textile

où des femmes cardaient et filaient la laine avant de procéder au tissage.

Rapidement nous avons libéré les « *Diables Rouges* » de certaines tâches à la cuisine par exemple, en les remplaçant « aux pluches » par des femmes. Une façon de les préparer à leur vie future. Les hommes, qu'il ne fallait surtout pas laisser inactifs, étaient rassemblés chaque matin, sur la place pour « la montée des couleurs ».

Ensuite nous les employions pour des travaux. Nous souhaitions adapter les baraques militaires à ces nouveaux venus. Nous voulions réaliser des chambres par famille. Des cloisons ont été montées à l'intérieur, puis mises en peinture dans des coloris gais. Le camp lui-même, avait été aménagé avec des allées bien tracées, des petites barrières peintes en blanc, des massifs de fleurs, On a semé du gazon, des radis...

Le pauvre secrétaire ne chaumait pas : Il passait son temps à se faire dicter les noms de tous ces gens... Avec bien du mal, nous avons réussi à obtenir, en plus d'une camionnette à notre disposition dès le début, une « voiture de fonction » : comme il n'y avait pas de jeep, ce fut une 2CV Citroën ! Elle servait parfois au ramassage des sous-lieutenants descendant au mess...

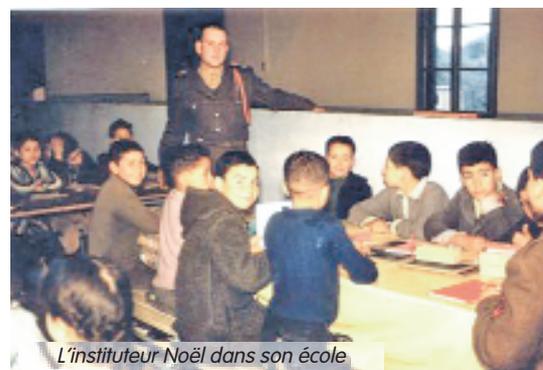
Une ou deux fois par semaine j'emmenais les listings à Alger où l'on vérifiait qu'il s'agissait bien de harkis. Procédure nécessaire avant de leur donner la nationalité française et de préparer leur prochain embarquement. Et puis, nous avions toujours la crainte de voir ce camp infiltré par des éléments indésirables... Ces procédures ne devaient pas trainer car le camp n'était pas extensible. Au retour de chacun de mes déplacements à Alger, je ramenaient les listings précédents, vérifiés. Il y avait parfois des gags car les effectifs ne correspondaient pas toujours à la réalité. L'explication ? Il y avait des naissances, dans le camp, sans que nous en soyons avertis.



Les travaux de jardinage



Les travaux dans le camp



L'instituteur Noël dans son école



Le jardin d'enfants



Les femmes au « pluches »



Le rassemblement du matin

Les départs

Un détachement du « train » était basé en permanence dans le camp de Zéralda.

Celui-ci était commandé par le **Lieutenant Lavergne**, (qui avait la particularité de porter une grosse moustache...).

C'est lui qui assurait une ou deux fois par semaine le transport et la sécurité de cet immense convoi comprenant une trentaine de véhicules de transport SIMCA, soigneusement bâchés, une jeep de commandement avec radio, et deux blindés placés à l'avant et à l'arrière. Il était mis en place dans l'allée principale du camp.

Chaque départ se faisait avec quand même une certaine appréhension : il s'agissait d'amener au port distant de 25 km environ, par la route de la corniche, (la nationale N°11), cet impressionnant convoi confidentiel, dans ce pays indépendant où la chasse aux harkis était ouverte! Il faut rappeler que tous ont été effectués après l'indépendance et durant 18 mois.

Une fois arrivés au quai Fedallah, resté en quelque sorte territoire français, nous étions rassurés : il était gardé par l'Armée.

Avant l'embarquement, il fallait reprendre les listings pour faire l'appel... Sur un bateau nous embarquions en moyenne 400 à 600 personnes.

Et puis, retour au camp pour préparer le prochain départ !

Un jour un camion est tombé en panne... Nous étions déjà dans la banlieue. Le convoi a été stoppé.



L'embarquement dans les GMC bâchés, avant le départ pour Alger

J'ai assisté à l'habile manoeuvre de ces hommes du train. Il y avait heureusement toujours un camion vide. Un espace suffisant a été créé pour pouvoir le faire manoeuvrer à l'envers jusqu'à le coller contre l'autre. Les bâches ont été détachées depuis l'intérieur et tous les occupants sont passés de l'un à l'autre sans que personne n'ait vu quoi que ce soit de l'extérieur ! Une fois refermé, le nouveau camion a manoeuvré et a été replacé dans le convoi et on est reparti... Ni vu ni connu !

Une opération commando... ratée

Notre mission se limitait à accueillir les harkis et leurs familles... Pourtant un jour un harki, très malheureux, vient me voir :

- *Mon Lieutenant, je suis arrivé seul, je voudrais récupérer ma famille !*

Il me raconte qu'il était arrivé sans sa famille, restée à Blida, et qu'il voulait absolument partir avec elle en France. J'ai eu pitié de lui... Je suis allé voir mon copain le **Sous-lieutenant Jarrier**, adjoint de l'officier renseignement du régiment, qui connaissait bien le pays, (où il avait fait ses études supérieures). Je lui explique le problème.

Nous savions que si nous demandions à notre hiérarchie d'organiser une opération, même discrète, dans le contexte actuel, nous aurions essuyé un refus catégorique.

Comme cela nous paraissait simple, nous nous sommes mis d'accord pour organiser tous les deux, un « déplacement » à Blida, sans rien dire à personne...

L'après midi, avec une camionnette militaire, une Peugeot 403 bâchée, « empruntée », nous embarquons notre harki à l'arrière, et la refermons complètement. Elle portait une immatriculation militaire et nous étions en uniforme, (tenue de sortie). Les autorités algériennes ne pouvaient légalement pas nous contrôler. Je ne me souviens pas, mais je pense que nous n'étions pas armés. L'aller se passe



Le convoi du Lieutenant Lavergne, sécurisé par des half-tracks, prêt sur la Place d'Armes



Quai Fedallah, « L'Algérie » prêt à embarquer les Harkis

sans problème jusqu'à Blida, située à environ 60 km au sud d'Alger. A peine une heure plus tard, nous sommes arrivés à un endroit discret que notre harki nous avait précisé. Nous descendons, et après avoir vérifié qu'il n'y avait personne dans la rue, nous ouvrons la bâche et le laissons filer. Quoi qu'il arrive nous avons convenu de ne pas bouger de cet emplacement jusqu'à son retour, accompagné de sa famille. Le temps passe... Les heures s'écoulent... Toujours personne... Finalement, en fin d'après midi, débute soirée même, nous concluons que l'opération était ratée. Il ne reviendrait pas ! Il y avait deux hypothèses :

- Soit il nous avait raconté une histoire et ne se sentant pas à l'aise au camp, a voulu tout simplement rentrer chez lui.

Les sous-lieutenants Jarrier, Gauthier, Vogelweith



- Soit, il a été repéré et a subi le triste sort des ses congénères...

Nous avons pensé que c'était plutôt la seconde hypothèse... Et nous sommes rentrés un peu dépités...

Attristés par cet échec, nous avons dû faire quelques confidences aux copains. Et des fuites sont arrivées aux oreilles du colonel... Dès le lendemain, en arrivant au mess, le

Colonel Joana m'attendait et m'a amené dans un coin pour me passer un savon mé-morable...!!!

- Est-ce que vous vous rendez compte ? Et si vous n'étiez pas rentrés, Où aurions nous été vous rechercher ? Nous n'aurions jamais su ce que vous étiez devenus ! Personne ne savait où vous étiez !

Il avait parfaitement raison. Nous aurions dû, soit mettre quelqu'un dans le secret, soit laisser des explications sur un papier. Finalement, en ce qui nous concerne, nous avons peut-être eu de la chance... Ce malheureux harki, volontairement ou pas, aurait pu signaler notre présence : nous n'avions pas bougé de l'après midi !

La fête de l'Aïd el Seghir.

Le 24 février 1963, le camp de réfugiés organise un immense méchoui, à l'occasion de cette fête musulmane qui met fin au ramadan. Une quinzaine de moutons avait été achetée et ramenée dans le camp. Ils furent hébergés pour la nuit dans une baraque inoccupée. Avant de passer à la broche, on les entendit bêler une bonne partie de la nuit ! Le lendemain, à l'aube tous les feux, bien alignés sont allumés. A l'heure de l'apéritif, les personnalités locales et d'autres venues d'Alger entrent dans le camp, en particulier le Général Le Masson, commandant la 23^e Corps d'Armée, le **Général de Massignac**, commandant la 32^e Brigade, notre Chef de corps, le **Colonel Joana**.

Tous admirent l'alignement des méchouis, cuits à point, portés par deux hommes, grâce à de grandes broches en bois. Le

repas est servi sous des tentes avec décoration locale.

Les invités sont assis sur des coussins devant des tables basses. Très belle réception en l'honneur de ces harkis et de nos chefs militaires qui sont venus à cette occasion soutenir et encourager notre action.

La « quille » pour la 61/2-C !

Le 8 avril 1963, le **Général de Massignac**, Commandant la 32^e Brigade, vient à Zéralda pour présider la revue de libération du contingent 61/2-C, dont je faisais partie...

Incorporé en novembre 1961 pour 28 mois, nous avons été le premier contingent à rester 18 mois sous les drapeaux !

En ce qui me concerne, je n'étais nullement pressé de partir... Mon dernier « job » m'avait passionné et je serais bien resté pour continuer cette mission de rapatriement des harkis !

Nous avons embarqué sur le « *Ville de Marseille* », tout un symbole, pour moi qui avais débuté cette aventure en novembre 1961 sur le « *Ville d'Alger* » !

A peine rentré dans ma famille, je suis allé jusqu'au camp de Rivesaltes, près de Perpignan, l'un des deux camps où nous dirigeons les réfugiés. L'autre camp était à Saint Maurice l'Ardoise, dans la Drôme. Je souhaitais savoir ce qu'ils devenaient ! J'ai été surpris par la bonne organisation gérée par l'Armée. Finalement, comme nous autres de l'autre côté de la Méditerranée, ils se sont donnés à fond dans cette mission, se rappelant notre responsabilité dans ce triste destin !



Les Généraux de Massignac et Le Masson



L'alignement des méchouis.

L'hébergement était ce qu'il pouvait être dans un camp militaire. Mais le but n'était pas de les y maintenir, en tout cas à ce moment là. Une antenne d'un ministère (du Travail ?), était installée sur place. Le début des années 60 était une période bénie pour trouver du travail ! Moi-même, ce sont deux entreprises qui m'ont ouvert leurs portes. Et cette situation concernait tout le monde : cadres, techniciens, personnel ouvrier.

C'est ainsi que le pays a pu absorber l'arrivée de plusieurs centaines de milliers de « pieds noirs », mais aussi les réfugiés harkis ! Il leur était proposé un job en fonction de leur souhait. Ils étaient conduits jusqu'à la localité de leur choix. Si la proposition ne leur convenait pas, ils avaient la possibilité de revenir dans le camp où une deuxième offre leur était faite. Il pouvait y en avoir une troisième et dernière. Après, puisqu'ils ne semblaient ne pas pouvoir s'adapter, ils restaient... Finalement ce sont ces gens dont on a entendu parler et qui ont été parqués dans des camps depuis, et ont été employés le plus souvent dans les forêts...

Mon père, chef d'entreprise, en a fait embaucher dans une entreprise de travaux publics.

Durant plusieurs mois, ma mère prit à son service Zohra, la veuve d'un ancien harki.

Elle ne s'habitua pas à cette vie et retourna dans le camp de Rivesaltes...

De nos jours, étant le dernier officier, encore de ce monde, ayant participé à cette importante mission de sauvetage, méconnue, qui a duré 18 mois et permis de sauver plusieurs dizaines de milliers de harkis et leurs familles, je suis épisodiquement invité à des colloques d'associations dans tout le pays pour témoigner.

J. Vogelweith

Déjeuner ARPA 2022

Comme nous l'avions annoncé dans le précédent Bulletin, nous avons organisé le 17 mars 2022 un déjeuner dans les locaux de l'École Hôtelière où nous avons tenu notre réunion d'information et notre déjeuner en mars 2020. Nous n'avions pas pu nous réunir en 2021 par suite du COVID.

Étaient présents à ce déjeuner : Françoise BERTHELOT, René DELAY-GOYET, Henri DEPAIRE, Gilberte DHERVILLY, Hélène DMITRIEFF, Yves DUBOSC, Jean-Claude FELTIN, Micheline et Jean-Louis FOURNET, Daniel FOURNIER, Geneviève GAILLOT, Christiane HERVIER, Jacques HUI, Martine et Jean-Pierre LECLERC, Josette et Claude MANTOULET, Andrée MÉTAIRIE, Jacqueline PIGEOT, Béatrice RICHEZ, Jean RIMAUD, Jacqueline ROBIEU et Jacques SANFOURCHE, ainsi que Bernard PRUGNAT, organisateur des déjeuners du groupe Delbès.

Compte tenu des contraintes sanitaires, nous n'avons pas pu faire précéder le déjeuner d'une réunion formelle d'information, mais Jean-Claude Feltin a donné avant le déjeuner quelques informations sur les activités franciliennes et sur les nouvelles récentes de l'ARARP et de l'ADRESE. L'assemblée a remercié Jean-Claude Feltin pour les informations données.

Cette journée a été très appréciée. Le repas préparé par les élèves de l'École Hôtelière a été fort réussi dans une salle de restaurant chaleureuse.

Jean-Claude Feltin et Yves Dubosc



De gauche à droite : Henri DEPAIRE, Jean-Pierre LECLERC, Martine LECLERC



De gauche à droite : Hélène DMITRIEFF, Béatrice RICHEZ, Geneviève GAILLOT, Françoise BERTHELOT, Jacqueline ROBIEU



De gauche à droite : Jacques SANFOURCHE, Jean RIMAUD, Jean-Claude FELTIN, Jacqueline PIGEOT, Jacques HUI, Daniel FOURNIER, Hélène DURAND-FOUILLOUX, René DELAY-GOYET



De gauche à droite : Josette MANTOULET, Micheline FOURNET, Claude MANTOULET, Jean-Louis FOURNET, Bernard PRUGNAT



De gauche à droite : Gilberte DHERVILLY, Andrée MÉTAIRIE, Christiane HERVIER

Carnet de l'association

En ce qui concerne l'antenne francilienne, les avis de décès doivent être adressés dorénavant à :
Yves Dubosc, 29, boulevard Lannes, 75116 Paris

Étant donné la possibilité d'homonymies, l'adresse personnelle est précisée lorsqu'elle figure dans l'annuaire.

DÉCÈS L'association a le profond regret de vous faire part des décès de :

• BARBOTTE Max 44, rue Grande, 77760 Boulancourt	survenu le 17 février 2022
• JOUANNE Michel 82, rue de la Côte des Chênes, 93110 Rosny-sous-Bois	survenu le 21 décembre 2021
• ROUY Noël 42, route de Valsertes, 05000 Gap	survenu le 4 février 2022
• AIGRON Philippe	survenu le 28 janvier 2022
• ALBERT Nicole	survenu le 24 mai 2021
• BATHELET Pierre	survenu le 7 juin 2021
• BIOLA Georges	survenu en août 2021
• BONHOMME Henri	survenu le 27 juin 2021
• BRUNITTO Melchiorre	survenu le 27 décembre 2021
• BUY Marc	survenu le 4 janvier 2022
• CHEYLAN Jacques	survenu en mars 2020
• COMBES René Pierre	survenu le 5 février 2022
• COURTIEU Henry	survenu le 23 octobre 2020
• DE POMMERY Roland	survenu le 23 octobre 2020
• DEVAUX Michel	survenu le 5 novembre 2020
• DUCRET Paul	survenu le 16 juillet 2021
• DUMAS André	survenu le 17 janvier 2021
• DUMONT Louis	survenu le 25 janvier 2020
• DUPARC Gilbert	
• FASSION Jean	survenu le 21 septembre 2019
• FERRY-WILCZEC Alain	survenu le 4 janvier 2022
• GAULTIER Etienne	survenu le 30 octobre 2021
• GOUX Serge Marcel	survenu le 8 juin 2020
• LAFFONT Jean	survenu le 17 octobre 2020
• LALEY Xavier	survenu le 6 mars 2020
• LANDGRAF René	survenu le 18 novembre 2021
• LAURENTIN Guy	survenu en 2020
• LAURET Gilberte	survenu le 7 février 2021
• LE PARC Colette	survenu le 26 septembre 2020
• LECOINTRE Michel	survenu le 6 novembre 2021
• MACQUERE Renée	survenu le 16 août 2021
• MAGNIER Claude	survenu le 25 mai 2021
• MARGERIAT Gilbert	survenu le 25 mars 2020
• MARTEL Luc	
• MELLIER Jean Joseph	survenu le 2 février 2022
• MIZZI Nicole	survenu en janvier 2022
• NICOLLER Marcel	survenu en décembre 2021
• PAILLET Maurice	survenu le 14 mai 2020
• PAPPENS Jacques	survenu le 10 février 2021
• PAYET Antoine	survenu le 5 mai 2020
• PEYRARD André	survenu le 18 février 2020
• PLANÇON Marcel	survenu le 6 janvier 2021
• REBUT Jean	survenu le 23 janvier 2020
• ROBERT Louis	survenu en novembre 2020
• ROBIN Albert	survenu le 18 juillet 2021
• SAUVET Alphonse	survenu le 19 septembre 2020
• THOMAS Jean	survenu le 13 mai 2020
SIEGE	
ORELIS	
RPG/CRD	
RPG/CRL	
BELLE ETOILE	
DARG/BAYER	
AVENTIS/SIEGE	
RPT/SIEGE	
ROUSSILLON	
VENISSIEUX	
RPT/DIV	
IND/DECINES	
SALINDRES	
SILICONES	
DARGOIRE	
ST-FONS	
RP SYSTEM	
RP/SIEGE	
BELLE ETOILE	
IND/DECINES	
RPB/DIV	
ST-FONS	
MELLE_BEZONS	
FIBRE/DI	
RECHERCHES	
RHODIA/CRA	
BLUESTAR	
RPG/CRL	
ROUSSILLON	
GESA	
RPT/DIV	
RPSC	
AGROCHIMIE	
ST-FONS	
RPT/DIV	
RPG/DECINES	
DARGOIRE	
ST-FONS	
INT/SIEGE	
VENISSIEUX	
RPT/ROANNE	

Nous présentons toutes nos condoléances à leurs familles.

Avisés parfois tardivement du décès de certains de nos collègues, nous prions nos lecteurs de nous excuser de les en informer avec retard.
Nous vous rappelons que seuls les membres de notre Association sont répertoriés dans ce carnet.

Pourquoi ? *adhésés*

- ✓ Parce que l'avenir de nos retraites est de plus en plus incertain.
- ✓ Parce que les inégalités dont les retraités sont victimes ne font que croître en matière de représentativité, de perte de pouvoir d'achat, de fiscalité, etc.
- ✓ Parce que plus les retraités se rassembleront ou lieu de se complaire dans un isolement stérile, plus ils seront en mesure d'exiger et d'obtenir d'être représentés dans les instances et les débats les concernant, y compris dans les médias.
- ✓ Parce que, en définitive et peut-être surtout, il ne faudrait pas être conduit un jour, mais trop tard, à regretter d'être resté passif alors qu'il était encore temps de réagir.

Pourquoi adhérer à l'ARARP ?

- ✓ Tout naturellement pour retrouver ses anciens collègues dans un climat convivial.
- ✓ Pour participer à la vie d'une association ne se limitant pas à organiser des loisirs mais s'attachant tout autant à défendre les intérêts particuliers de ses membres.

Comment ? *adhésés*

- ✓ En téléphonant aux numéros :

Lyon 06 42 47 94 73

Paris 01 45 04 19 72

Le mardi matin ou sur rendez-vous

- ✓ En demandant un bulletin d'adhésion puis en le retournant à l'adresse suivante :

ARARP

BP 8214

69355 LYON Cedex 08

“Bienvenue à l'ARARP”



ADHEREZ *à*



Association

Rassemblant

Anciens du groupe

Rhône

Poulenc

Rejoignez les 3500 membres déjà inscrits à l'ARARP pour bénéficier des services de l'Association